DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT



Pièce jointe n°2 bis – Documents annexes justifiants le fonctionnement des installations en conformité avec les prescriptions générales édictées par l'arrêté ministériel 2521

Commune de Ussel (19)

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE

Projet d'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud mobile

EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES

Version 1 – Avril 2024

sur la commune de Ussel (19)

Étape 3:

DESCRIPTION DU PROJET

Pièce jointe n°2 bis : Documents annexes justifiants le fonctionnement des installations en conformité avec les prescriptions générales édictées par l'arrêté ministériel 2521

Annexe 1

Fiches de données de sécurité

PROPANE COMMERCIAL



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page: 1/16

Date de mise à jour : 14/10/2019 annule et remplace la

version du 28/02/2019

Nom commercial

PROPANE

Conforme à l'annexe II de l'article 31 du Règlement CE $n^{\circ}1907/2006$ du 18/12/2006 modifié par le règlement CE $n^{\circ}830/2015$ du 28/05/2015

§1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

§ 1.1 Identificateur du produit

- Nom du produit : Propane commercial

- Nom d'enregistrement REACH : Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

N° CE: 270-990-9
N° CAS: 68512-91-4
Nom commercial: PROPANE
Substance pure/mélange: Substance

- Nom de la substance : Hydrocarbures riches en C3-C4, gaz de pétrole

§ 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation identifiées : Carburant, combustible

§1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur : ANTARGAZ

4, place Victor HUGO

92901 PARIS LA DEFENSE CEDEX

France

Tél: 01 41 25 10 00 Fax: 01 41 25 11 77

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

- Contact : Département Hygiène Sécurité Environnement

- Adresse mail de la personne responsable de la fiche de données sécurité : sst@antargaz.com

§1.4 Numéro d'appel d'urgence

LE NUMERO D'URGENCE A CONTACTER SE TROUVE SUR VOTRE CONTRAT DE FOURNITURE

- N° ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59

- Les sapeurs pompiers : 18
- SAMU : 15
- Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Nom commercial **PROPANE** Page : 2/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

§2. Identification des dangers.

§2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 Gaz inflammable – Catégorie 1, H220
 Gaz sous pression - Gaz liquéfié, H280

Pour le libellé complet des phases H mentionnées dans cette section, voir section 16.

§2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

No.-CE 270-990-9



Emballages uniques : Etiquetage transport autorisé

Règlement (CE) n° 1272/2008, ANNEXE I, 1.3.2 – Dérogations aux obligations dans des cas particuliers. Récipients de gaz destinés au propane, butane ou au gaz de pétrole liquéfié (GPL).

- Mentions d'avertissements : Danger,

- Mentions de danger : H220 Gaz extrêmement inflammable

- Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P377 Fuite de gaz enflammée : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être

arrêtée sans danger

P381 Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé P410 Protéger du rayonnement solaire

Nom commercial **PROPANE** Page : 3/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

§2.3 Autres dangers

- Propriétés physico-chimiques : Extrêmement inflammable.

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas de fuite, ce gaz étant PLUS LOURD QUE L'AIR, se répand au niveau du sol et est susceptible de S'ACCUMULER dans les POINTS BAS en l'absence de VENTILATION avec possibilité d'inflammation

à distance.

L'échauffement accidentel intense d'un récipient contenant ce gaz (en cas d'incendie par exemple) peut conduire à sa rupture et à l'épandage du produit dont l'inflammation de vapeurs peut, dans certaines conditions,

conduire à une déflagration ou une explosion.

- Propriétés ayant des effets sur la santé :

En phase gazeuse : Peut avoir un effet anesthésique, et/ou un effet asphyxiant par raréfaction de la teneur en oxygène de l'atmosphère.

En phase liquide : Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures

par le froid.

§3. Composition/informations sur les composants.

§3.1 Substance

- Nature chimique : Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole.

Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5 principalement en C3

et en C4.

Mélange d'hydrocarbures composé dans la proportion de 90% environ de propane, propène, et pour le surplus d'éthane, d'éthylène, de butanes et de butènes.

ie butelles.

Ce produit peut également être obtenu à partir du dégasolinage des Gaz Naturels et Gaz Associés.

Nom chimique	Identifiant EINECS / CAS / REACH	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydrocarbures riches en C3-C4, distillat de pétrole	EINECS : 270-990-9 CAS : 68512-91-4 REACH : Exemptés	100%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280

Pour le libellé complet des phases H mentionnées dans cette section, voir section 16.

Nom commercial **PROPANE** Page : 4/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

§4. Premiers secours

§4.1 Description des premiers secours

- Conseil généraux : EN CAS DE TROUBLES GRAVES, APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Evacuer les victimes à l'air frais aussi vite que possible.

Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont

répandues.

Fermer les vannes de l'emballage ou du stockage.

Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

- Contact avec les yeux : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Couvrir l'œil avec une compresse stérile. Consulter un médecin. Un examen ophtalmologique à bref délai est recommandé en cas de

brûlures aux yeux dues au froid.

- Contact avec la peau : Traiter les surfaces atteintes comme une brûlure thermique.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau les parties touchées. Enlever immédiatement les vêtements atteints et éventuellement bagues et bracelet-montre **A CONDITION** qu'il n'y ait pas adhérence à la peau. Eviter toute manœuvre de réchauffement direct (friction, bain chaud,...)

mais, au contraire, les réchauffer lentement.

Consulter un médecin dans tous les cas de brûlures graves. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

- Inhalation : Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de

fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air libre, hors de la zone

contaminée et la maintenir au chaud et au repos. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

- Ingestion : Voie d'exposition peu probable

§4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Généralités : Céphalées, vertiges, somnolence et perte de connaissance en cas

d'asphyxie.

- Contact avec les yeux : Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures aux

yeux.

Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Contact avec la peau : Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.

PROPANE Nom commercial Page: 5/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- Inhalation: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

> Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de

la respiration.

- Ingestion: Voie d'exposition peu probable

§4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particulier nécessaires

- Conseils aux médecins : En cas d'incident, traiter de façon symptomatique.

§5. Mesures de lutte contre l'incendie

§5.1 Movens d'extinction

L'extinction ne doit s'effectuer que par la fermeture d'une vanne accessible sans danger ou si cette extinction permet une telle manœuvre de manière immédiate et certaine.

Dans le cas contraire laisser brûler et arroser abondement à l'eau pulvérisée pour refroidir l'environnement de la fuite ainsi que les récipients exposés aux flammes.

Poudre sèche - Appropriés :

- Inappropriés : L'utilisation de mousse et de CO₂ est inefficace.

L'utilisation d'eau en jet bâton est à PROSCRIRE sur les récipients

contenant des GPL.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange §5.2

Il est dangereux d'éteindre une flamme si l'on n'est pas en mesure - Risque particulier :

d'arrêter rapidement la fuite.

L'extinction ne doit se faire que par fermeture de vanne ou si cette extinction permet une telle manœuvre.

Ne jamais coucher une bouteille en feu car le propane brûlerait alors en

phase liquide.

La combustion incomplète produit des gaz plus ou moins toxiques tels que le monoxyde de carbone CO (monoxyde de carbone), CO₂,

hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très

dangereuse.

Dans certaines conditions, l'échauffement accidentel intense (en cas d'incendie par exemple) d'un récipient de propane peut conduire à une rupture et à la dispersion du produit dont l'inflammation des vapeurs peut

conduire à une déflagration ou à une explosion.

Nom commercial **PROPANE** Page : 6/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

§5.3 Conseils aux Sapeurs-Pompiers

- Equipement de protection spécial : Protéger le personnel par des rideaux d'eau.

En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

- Autres informations: Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec

beaucoup d'eau.

Eloigner les matières combustibles et si possible les réservoirs exposés. **Ne jamais** coucher une bouteille en feu car le propane brûlerait en phase

liquide.

L'utilisation d'eau en jet bâton est à PROSCRIRE.

Ne jamais pénétrer dans un nuage de gaz, celui-ci étant susceptible de

s'enflammer à tout moment au contact d'une source d'ignition.

§6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel §6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Informations générales : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Alerter le personnel de sécurité.

FERMER L'ALIMENTATION EN GAZ.

Eliminer toutes les sources d'ignition (**ne pas fumer**, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Suspendre tout travail à feux nus, tout mouvement de véhicule et tout fonctionnement d'appareil susceptible de provoquer des étincelles ou des flammes. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.

AERER LARGEMENT.

Eloigner les matières combustibles et si possible les réservoirs exposés. En cas de fuite diphasique (présence de propane sous forme liquide et

gazeuse), éviter le contact du liquide avec la peau.

Ne pas stationner dans le nuage de gaz mais se placer en arrière de la source. Ne revenir en situation normale qu'après s'être assuré que cela

peut être fait sans danger.

- Conseils pour les non-secouristes : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou

flammes à proximité immédiate). S'équiper des équipements de

protection individuelle (cf. §8).

- Conseils pour les secouristes : Prendre toute les mesures adéquates pour protéger les secouristes des

risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation, notamment par

l'utilisation d'appareils respiratoires.

Ne jamais pénétrer dans un nuage de gaz, celui-ci étant susceptible de

s'enflammer à tout moment au contact d'une source d'ignition.

Utiliser un équipement de protection individuelle : casque de protection avec une visière et un protège nuque (protection complète de la tête), gants et bottes étanches, combinaison (avec le pantalon à l'extérieur des bottes). Ils seront en matériaux infusibles et résistants au feu. Eliminer

Nom commercial **PROPANE** Page : 7/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

toutes sources d'ignition.

Faire attention à l'étalement du gaz au sol (plus lourd que l'air) et à la

direction du vent.

§6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Informations générales : En cas de nuage, contenir, orienter et diluer le nuage au moyen d'eau

pulvérisée.

§6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

-Méthodes de nettoyage : En cas de fuite non enflammée, arrêter la fuite par fermeture d'une vanne

accessible sans danger.

Assurer une ventilation adéquate des espaces confinés, en particulier les

espaces souterrains.

Le GPL (gaz de pétrole liquéfié) est plus lourd que l'air et, en cas de fuite, ses vapeurs peuvent s'accumuler dans les espaces confinés et les points bas où elles peuvent s'enflammer facilement de manière accidentelle.

§6.4 Référence à d'autres rubriques

- Équipement de protection

individuelle : Voir section 8 pour plus de détails

- Traitement des déchets : Voir section 13 pour plus de détails

§7. Manipulation et stockage

§7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandations pour une manipulation sans danger :

Ce gaz est produit, stocké, transporté et distribué **SOUS PRESSION SOUS FORME LIQUEFIE.** Il ne fait pas l'objet, dans les conditions normales de distribution, de manipulation directe car il est confiné sans interruption dans des systèmes clos jusqu'à sa destruction finale par combustion lors

de son utilisation.

LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONSISTENT AVANT TOUT A MAINTENIR LE CONFINEMENT.

Assurer une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. Ne pas fumer.

Porter des chaussures de sécurité, des gants et des vêtements couvrants ne générant pas des charges électrostatiques.

Ne jamais souder sur un récipient de gaz.

Ne jamais entreprendre de travaux ayant pour effet de

compromettre le confinement des stockages fixes ou des récipients.

Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe).

Equipement de protection individuelle (cf. §8).

Les récipients doivent être utilisés en position verticale, de manière à éviter **absolument** l'intrusion de la phase liquide dans les installations prévues pour la phase gazeuse.

Nom commercial **PROPANE** Page : 8/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- Recommandations en cas d'usage domestique :

En cas d'utilisation discontinue, fermer le robinet du récipient après

usage.

Limiter l'emploi des canalisations flexibles souples, en caoutchouc synthétique de qualité appropriée, au raccordement des appareils d'utilisation sur une longueur inférieure à 2m. Ne pas dépasser les dates

de péremption d'emploi.

- Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux

d'écoulement).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne raccorder que des appareils conçus pour être alimentés avec ce

produit.

N'utiliser dans les installations que des matériels et matériaux expressément désignés pour être employés avec ce produit.

Ne pas utiliser de caoutchouc naturel qui est dissout par le propane. N'utiliser que des détendeurs normalisés NF Butane/Propane ou CE, ou

faisant l'objet d'un agrément ministériel spécifique, correspondant à la

pression de réglage des appareils d'utilisation.

- Prévention des incendies et des explosions :

Ne pas fumer.

Tout transvasement, chargement ou déchargement de véhicule ne doit être effectué que par du personnel formé à cet effet et selon des

procédures appropriées.

N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES

(RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES. Rechercher immédiatement la cause de l'apparition d'odeur

caractéristique. La recherche des fuites ne doit se faire qu'avec de l'eau savonneuse ou des produits appropriés, JAMAIS AVEC UNE FLAMME. Concevoir les installations pour éviter les possibilités d'accumulation

du propane dans des points bas.

Ne jamais chauffer un réservoir, une bouteille ou des canalisations

contenant du gaz avec une flamme nue.

- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

§7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques/Conditions de

Nom commercial **PROPANE** Page : 9/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

stockage : Stocker le propane conformément à la réglementation appropriée en

fonction de la nature du stockage et des quantités stockées.

Toutes les installations électriques, y compris l'éclairage des locaux où peut être présent ce produit, doivent être adaptées à la zone de risque,

conformément aux directives européennes ATEX.

Stocker dans des frais/bien ventilé à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Ne pas exposer les récipients contenant du propane à une température

supérieure à 50°C.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stocker à distance des points bas où les vapeurs de propane pourraient

s'accumuler en cas de fuite ou de déversement accidentel.

L'UTILISATION DE BOUTEILLES DE PROPANE A L'INTERIEUR

DES HABITATIONS EST INTERDITE.

Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.

IL EST INTERDIT DE STOCKER CE PRODUIT EN SOUS-SOL

- Matières à éviter : Oxydants forts, Acides, Bases

- Matériel d'emballage : N'utiliser que des bouteilles et réservoirs conformes à la règlementation

des appareils à pression, destinés à ce gaz.

§8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

§8.1 Paramètres de contrôle

La substance ne présente aucune valeur limite d'exposition professionnelle.

§8.2 Contrôles de l'exposition

§8.2.1 Mesure d'ordre technique

Tout travail à l'intérieur d'un réservoir ayant contenu du GPL devra être effectué selon des procédures éprouvées et enregistrées par du personnel formé et équipé à cet effet.

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...) s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible.

§8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Informations générales : Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et

mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de

protection individuelle.

- Protection respiratoire : Maintenir une ventilation adéquate.

En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire.

Nom commercial **PROPANE** Page : 10/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- Protection des yeux et du visage : Si des projections sont possibles, une protection complète de la tête et du

visage (visière de protection ou lunettes de sécurité) doit être utilisée.

- Protection de la peau et du corps : Si nécessaire : porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de

protection des yeux/du visage. Selon nécessité, écran facial, vêtements

couvrants et chaussures de sécurité antistatiques.

- Protection des mains : Gants résistants aux hydrocarbures. Si nécessaire, gants isolants contre le

froid.

§8.2.3 Mesures de protection de l'environnement

- Informations générales : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les

sols.

§9. Propriétés physiques et chimiques

§9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Gaz liquéfié Couleur Incolore

État physique à 20°CGaz comprimé liquéfiéOdeurCaractéristique déplaisante

Propriété Valeurs Remarques pH Non applicable

Point d'ébullition - 43 °C à 1 bar

Point d'éclair < -50 °C

Limites d'inflammabilité dans l'air

Supérieure LSE9.4 % volumeInférieureLIE2.4 % volume

Pression de vapeur relative 7.5 bar à 15 °C

Pression de vapeur relative 11.5 à 19.3 bar à 50 °C

Masse volumique phase gazeuse 1,9 kg/m³ à 15 °c
Masse volumique phase liquide ≥ 502 kg/m³ à 15°c

Hydrosolubilité Peu soluble

Solubilité dans d'autres solvants Non applicable

Température d'auto ignition >400 °C

Viscosité, cinématique Pas d'information disponible

Propriétés explosives Peut former des mélanges explosifs avec l'air

Propriétés oxydantes Non applicable

Possibilité de réactionsDonnée non disponible

dangereuses

Nom commercial **PROPANE** Page: 11/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

§9.2 Autres informations

- Température critique : 97°C

- Note : 1 litre de liquide mis à pression atmosphérique engendre un volume de

vapeur de 270 litres environ

§10. Stabilité et réactivité §10.1 Réactivité

- Informations générales : Pas d'information disponible.

§10.2 Stabilité chimique

- Stabilité : Produit stable dans les conditions recommandées de stockage, de

manipulation et d'emploi.

§10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses : Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

§10.4 Conditions à éviter

- Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources

d'inflammation. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

§10.5 Matières incompatibles

- Matières à éviter : Oxydants forts, Acides, Bases.

§10.6 Produits de décomposition dangereux

- Produits de décomposition

dangereux : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

§11. Informations toxicologiques

§11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Contact avec la peau : Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.

- Contact avec les yeux : Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures aux

yeux. Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Nom commercial **PROPANE** Page : 12/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de

la respiration.

- Ingestion : Voie d'exposition peu probable.

- Informations sur les composants :

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures riches en C3-C4, distillat de pétrole			650 mg/L (Dat) 4h
(1,3-butadiène < 0,1%)			658 mg/L (Rat) 4h

- Sensibilisation : Il n'existe aucune donnée indiquant que la substance présente un

potentiel de sensibilisation respiratoire et cutanée.

Effets spécifiques

Nom chimique	Union Européenne
Hydrocarbures riches en C3-C4, distillat de pétrole 68512-91-4	Aucun

Toxicité par administration répétée

- Effets sur les organes cibles

(STOT): Les études d'exposition aiguë ne montrent aucun signe de toxicité

systémique, autre qu'une possibilité de provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose lors d'une exposition à des

concentrations plus élevées.

- Autres informations : Le produit dès lors qu'il est 'vendu en système fermé (bonbonne de gaz)

bénéficie de la dérogation d'étiquetage « Réservé aux utilisateurs

professionnels » et de limitation de vente au grand public quelque soit sa composition mentionnée au paragraphe 3.1 de la FDS et quels que soient les effets toxicologiques de ses composants mentionnés au paragraphe 11.

» : Annexe V du règlement REACH et les conditions de limitation au

paragraphe 28

§12. Informations écologiques

§12.1 Toxicité

Non classé – Pas d'information disponible concernant les effets sur les organismes terrestres.

§12.2 Persistance et dégradabilité

La substance est une UCVB. Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

§12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Informations sur le produit : La substance est une UCVB.

Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

Nom commercial **PROPANE** Page: 13/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- LogPow: Non applicable. Pas d'information disponible

- Informations sur les composants : Pas d'information disponible

§12.4 Mobilité dans le sol

A cause de sa grande volatilité, ce gaz n'est pas susceptible de générer des pollutions du sol ou de l'eau. Dans l'air, les constituants se diluent rapidement dans l'atmosphère et subissent une photodégradation.

§12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Evaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme étant PBT ou vPvB.

§12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

§13. Considérations relatives à l'élimination §13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Déchets de résidus/produits

non utilisés : En cas de nécessité d'éliminer le gaz contenu dans des emballages ou

dans les réservoirs, la combustion à l'aide de dispositifs appropriés (torche) est le moyen le plus sûr. **Cette opération ne doit être effectuée que par du personnel spécialement formé** et selon des procédures

appropriées.

- Emballages contaminés : Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou

explosibles.

Les bouteilles sont la propriété des sociétés distributrices : leur destruction ou mises au rebut sont de la compétence exclusive de ces

sociétés.

L'élimination des récipients fixes de propane ne peut se faire que par des entreprises compétentes. Pour les récipients appartenant aux sociétés distributrices, cette opération est effectuée par les sociétés elles mêmes ou

sous leur responsabilité.

- N° de déchet suivant le CED : Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas

relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit

être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

§14. Informations relatives au transport

ADR/RID

- N° ONU : UN 1965

- Désignation officielle de transport : HYDROCARBON GAS MIXTURE, LIQUEFIED, N.O.S (PROPANE)

- Désignation officielle de transport : HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ,

N.S.A. (PROPANE)

- Classe de danger : 2 - Groupe d'emballage : -

Nom commercial **PROPANE** Page: 14/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

Etiquette ADR/RID : 2.1Code de classification : 2F

- Dispositions spéciales : 274, 583, 652 (ADR), 660, 662

Code de restriction en tunnels : B/D
N° d'identification du danger : 23

- Description : HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ,

N.S.A. comme mélange C

- Quantités exceptées : E0- Quantité limitée : 0

IMDG/IMO

- N° ONU : UN 1965

- Désignation officielle de transport : HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ,

N.S.A. (PROPANE)

Classe de danger : 2Groupe d'emballage : -

N° EMS:
Dispositions spéciales:
Quantités exceptées:
Quantité limitée:

ICAO/IATA

- Note : Autorisé seulement en avion cargo

ADN

- N° ONU : UN 1965

- Désignation officielle de transport : HYDROCARBON GAS MIXTURE, LIQUEFIED, N.O.S (PROPANE)

- Désignation officielle de transport : HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ,

N.S.A. (PROPANE)

Classe de danger : 2
Etiquettes de danger : 2.1
Groupe d'emballage : Code de classification : 2F

- Description : HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ,

N.S.A. comme mélange C

§15. Informations réglementaires

§15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et d'environnement

- Union Européenne : REACH - Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément

au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

- Inventaires Internationaux : Conforme aux EINECS/ELINCS

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: EU List of Notified Chemical Substances

Nom commercial **PROPANE** Page: 15/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

§15.2 Information sur les législations nationales

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des Installations classées :

- Arrêté du 30 juillet 1979: Règles techniques et de sécurité applicables aux stockages fixes d'hydrocarbures liquéfiés non soumis à la législation des installations classées ou des immeubles recevant du public.
- Nomenclature ICPE Rubrique n° 4718 : Gaz inflammable liquéfié de catégorie 1 et 2.
- Arrêté du 23 août 2005 modifié: Prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°4718 de la nomenclature des installations classées.
- Arrêté du 2 janvier 2008 modifié relatif aux réservoirs fixes manufacturés de gaz inflammables liquéfiés, de capacité unitaire supérieure ou égale à 50 tonnes, présents au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4718 de la nomenclature des installations classées, à l'exception des stockages réfrigérés ou cryogéniques
- Arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes
- Locaux d'habitation :
 - o Etablissement recevant du public : Arrêté du 25 juin 1980 (Articles GZ);
 - o Immeuble de grande hauteur : Arrêté du 30 décembre 2011

§16. Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable – Catégorie 1

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur - Gaz liquéfié



GHS02



GHS04

Date de révision: 05-09-2017

Révision : Sections de la FDS mises à jour :

■ Section 1 – Identification de l'entreprise.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom commercial **PROPANE** Page : 16/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité





Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le **Règlement (UE) 2020/878**

GAZOLE NON ROUTIER (GNR)

A00364

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : GAZOLE NON ROUTIER (GNR)

UFI : W04K-E0TV-CT07-2NE3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Distribution de la substance - Au niveau industriel

Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges - Au niveau industriel

Utilisation comme carburant - Au niveau industriel Utilisation comme carburant - Au niveau professionnel

Produit destiné à la production de chaleur dans les installations de combustion et sous certaines conditions d'emploi, à l'alimentation des moteurs à combustion interne.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TotalEnergies Marketing France 562 avenue du parc de l'île

92000 Nanterre **FRANCE**

Tel: +33 (0)1 41 35 40 00

rm.mkefr-fds@totalenergies.com

Contact

H.S.E

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

: France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59 Numéro de téléphone

En France - Centre anti poison : ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 08 00 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Fournisseur

Numéro de téléphone : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 1/40



n° SDS: A00364

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 2. H351

STOT RE 2, H373 (moelle osseuse, foie, thymus)

Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H332 - Nocif par inhalation.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée. (moelle osseuse, foie, thymus)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection

des yeux ou du visage.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

> ANTIPOISON ou un médecin. P331 - NE PAS faire vomir.

Stockage : P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Contient : combustibles diesels

supplémentaires

Éléments d'étiquetage : Non applicable.

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 2/40



n° SDS: A00364

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration >= 0,1 %.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Le produit peut former des mélanges inflammables dans l'air quand il est chauffé au dessus du point d'éclair.

En présence de points chauds, risques particuliers d'inflammation ou d'explosion, dans certaines conditions lors de dégagements accidentels de vapeurs ou de fuites de produit sous pression.

Risque de glissade sur le produit répandu.

La vapeur peut irriter les yeux et le système respiratoire.

Les fortes concentrations de vapeur peuvent causer des maux de tête, des vertiges, des états de somnolence et des nausées, et peuvent entraîner une perte de connaissance.

En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
mbustibles diesels	REACH #: 01-2119484664-27 CE: 269-822-7 CAS: 68334-30-5	≥90	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 (moelle osseuse, foie, thymus) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 4.1 mg/l STOT RE 2, H373: C ≥ 10%	[1]

Informations complémentaires

: Contient: Colorant et marqueur fiscal

Contient: Mélange d'esters méthyliques d'acides gras en C16-C18

Composant: % (v/v)

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 3/40



n° SDS: A00364

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation

: L'inhalation est peu probable en raison de la faible pression de vapeur de la substance à température ambiante.. Une exposition aux vapeurs peut cependant se produire lorsque le produit est manipulé à température élevée avec une faible ventilation.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.

Si la victime ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Enlever immédiatement tout vêtement, chaussure ou chaussette contaminé. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

Ingestion

: Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. LES SYMPTOMES PEUVENT NE PAS SE MANIFESTER IMMÉDIATEMENT. Rincez la bouche avec de l'eau. Garder la personne au chaud et au repos.

Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

: Pensez à votre sécurité pendant le sauvetage! Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).

Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes les sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés..

ATTENTION! Risque de glissade sur le produit répandu.

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN

OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Signes/symptômes de surexposition

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 4/40 2022/07/20



n° SDS:

A00364

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux réversible.

> larmoiement rougeur

Inhalation : En cas d'exposition au produit chaud, l'inhalation de vapeurs à haute concentration

peut provoquer une irritation du système respiratoire.

irritation des voies respiratoires

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

nausées ou vomissements

migraine

étourdissements/vertiges

convulsions

arythmie cardiaque Perte de coordination

Contact avec la peau

Ingestion

: Provoque une irritation cutanée.

: nausées ou vomissements

douleurs stomacales

diarrhée

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Risque d'absorption par aspiration. Dans ce cas le produit peut être aspiré dans les poumons et donner naissance à des lésions pulmonaires graves se développant dans les heures qui suivent. Obtenir des soins médicaux dès que possible. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant

48 heures.

: Pas de traitement particulier. Traitements spécifiques

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: pour les petits feux:

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Sable.

pour les grands feux:

Mousse, Brouillard d'eau (personnel formé uniquement)

Movens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau

détruit la mousse).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur ou le gaz

est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent

s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance

jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni

aucun égout ou conduit d'évacuation.

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 5/40



Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

n° SDS:

A00364

Dioxyde de carbone (CO₂). monoxyde de carbone oxydes d'azote (NO, NO2, etc.)

hydrocarbures variés

Aldéhyde. suies

A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très

Si des composés sulfurés sont présents en quantités non négligeables, les produits de combustion peuvent contenir du H2S et des SOx (oxydes de soufre) ou de

l'acide sulfurique

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir à l'eau les réservoirs et les parties exposées au flux thermique et non pris dans les flammes.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou malventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant(ARI) avec un masque intégral.

Informations complémentaires : Non considéré comme explosif sur la base de la teneur en oxygène et de la structure chimique

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Restreindre l'accès au personnel autorisé uniquement. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Risque de glissade sur le produit répandu.

Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate).

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Peut contaminer les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 6/40



n° SDS: A00364

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque.

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Absorber avec de la terre, du sable ou avec une autre matière non combustible SÈCHE.

Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Recouvrir les déversements de mousse afin de réduire le risque d'ignition.

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent (vent dans le dos).

Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le

produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs. Ne jamais siphonner avec la bouche. Manipuler dans un endroit bien ventilé. S'assurer que la ventilation est appropriée s'il y a un

risque de formation d'aérosol ou d'accumulation de vapeur.

Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et

peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Risque de glissade sur le produit répandu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES. Ne jamais souder sur une citerne ou des tuyauteries, vides non dégazées.

Date de révision : Version: 2 **FRANÇAIS** 7/40



n° SDS:

A00364

Avant de pénétrer dans des réservoirs de stockage et avant toute opération dans un espace confiné, contrôler la teneur en oxygène et l'inflammabilité de l'atmosphère..

Avant les opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement). Les frottements dus à l'écoulement du produit créent des charges d'électricité statique capables de générer des étincelles provoquant INFLAMMATION OU EXPLOSION

Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement..

Empêcher toute fuite et prévenir toute pollution des sols/des eaux provoquée par les fuites. Prendre toute disposition permettant d'éviter les entrées d'eau dans les bacs, citernes, lignes de flexibles...

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures aromatiques. Les matériaux recommandés pour les conteneurs ou revêtements de conteneur : Acier doux, Acier inoxydable. Polyéthylène haute densité (PEHD) Certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir pour les conteneurs ou leur revêtement selon les caractéristiques des matières en question et l'utilisation prévue.. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Substances nommées

	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	• •
Gazole - Catégorie 34	2500 tonne	25000 tonne

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations: voir scénarios d'exposition

Solutions spécifiques au

secteur industriel

: Non applicable.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Constituant(s) dangereux de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE)

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de : Mon applicable.

surveillance recommandées

: non concerné

Valeur limite d'exposition conseillée

DNEL/DMEL

Produit/substance	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
combustibles diesels	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.9 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	68.34 mg/ m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.25 mg/kg	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.25 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme	0.1027 µg/	Opérateurs	Systémique

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 8/40



n° SDS:

A00364

	Inhalation	m³		
DNE	L Court terme Voie	5.55 mg/	Population	Systémique
	cutanée	kg bw/jour	générale	
DNE	L Court terme Voie	11.11 mg/	Opérateurs	Systémique
	cutanée	kg bw/jour		
DNE		20.22 mg/	Population	Systémique
	Inhalation	m³	générale	
DNE	L Court terme	2572.8 mg/	Population	Systémique
	Inhalation	m³	générale	
DNE	L Long terme Voie	1.25 mg/	Population	Systémique
	orale	kg bw/jour	générale	
DNE	L Long terme Voie	1.25 mg/	Population	Systémique
	cutanée	kg bw/jour	générale	
DNE	L Long terme Voie	2.91 mg/	Opérateurs	Systémique
	cutanée	kg bw/jour		
DNE	L Long terme	20.22 mg/	Population	Systémique
	Inhalation	m³	générale	
DNE	L Long terme	68.34 mg/	Opérateurs	Systémique
	Inhalation	m³		
DNE	L Court terme	2572.8 mg/	Population	Systémique
	Inhalation	m³	générale	

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Nom	Description de la Méthode
combustibles diesels	Eau douce	21 μg/l	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés..

Atmosphère explosive en espaces confinés. Vérifier que la concentration en vapeurs est plus basse que la limite inférieure d'inflammabilité (explosimètre, ...).

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Protection des yeux/du

visage

: Voir la rubrique 7.1.

: Porter des lunettes de protection, une visière ou tout autre dispositif de protection complète du visage s'il y a un risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures

S'assurer que les dispositifs rince-œil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection de la peau

Protection des mains

: Cants résistants aux hydrocarbures aromatiques.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Note: les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau et ne conviennent pas pour une opération d'urgence.

Exposition répétée ou prolongée:

Matière des gants: alcool polyvinylique (PVA); toute épaisseur; Temps de

pénétration > 480 min; standard : EN 374

Matière des gants: Caoutchouc fluoré; toute épaisseur; Temps de pénétration >

480 min; standard: EN 374

Matière des gants: Caoutchouc nitrile; Épaisseur du gant > 0.5 mm; Temps de

pénétration > 480 min; standard : EN 374

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 9/40



n° SDS:

A00364

En cas de contact par projection:

Matière des gants: Néoprène; Épaisseur du gant > 0.75 mm; Temps de pénétration

> 60 min; standard : EN 374

Matière des gants: polychlorure de vinyle (PVC); Épaisseur du gant > 1.3 mm;

Temps de pénétration > 30 min; standard : EN 374

7

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques.

Autre protection cutanée

: Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques

Protection respiratoire

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas d'utilisation de masque ou demi-masque : Respirateur à masque facial équipé d'une cartouche ou d'une boîte filtrante contre les vapeurs organiques/gaz acides, Type A. Appareil respiratoire muni d'une cartouche combinée vapeurs/particules, Type A/P2. En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire

Pour pénétrer dans des citernes, cuves, réservoirs ayant une teneur insuffisante en oxygène, porter un appareil respiratoire isolant L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. [limpide]

Couleur : Rouge.

Odeur: Caractéristique.Seuil olfactif: Non disponible.

pH : Non applicable. Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).

Point de fusion/point de

congélation

: Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: 150 à 380°C [ISO 3405]

Point d'éclair : Vase clos: >55°C [ISO 2719]

Taux d'évaporation : Non applicable.

Inflammabilité : Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes

nues, étincelles et décharge électrostatique.

Limites inférieure et : Seuil minimal: 0.5% supérieure d'explosivité : Seuil maximal: 5%

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 10/40



TotalEnergies n° SDS: A00364

Pression de vapeur

Pression de vapeur 37.8°C

: <1 kPa

: Non disponible.

(100°F)

Densité de vapeur : >5 [Air = 1]

Densité relative : 0.82 à 0.88 [ISO 12185]

Masse volumique : 0.82 à 0.88 g/cm³ [15°C] [ISO 12185]

Solubilité(s) :

Média	Résultat
e au	Non soluble

Miscible à l'eau : Non.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Température d'auto-

inflammabilité

: >250°C [ASTM E 659]

Température de

: Non disponible.

décomposition

Viscosité

: Cinématique (40°C): <7 mm²/s [ISO 3104]

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non considéré comme explosif sur la base de la teneur en oxygène et de la

structure chimique

Propriétés comburantes : D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré

comme ayant des propriétés oxydantes

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Éviter

l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

acides forts Oxydants forts Bases fortes Halogènes

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Utilisation comme carburant.: Dioxyde de carbone (CO₂). monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.), hydrocarbures variés, Aldéhyde. suies.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 11/40



n° SDS: A00364

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008 Toxicité aiguë

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
combustibles diesels	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat - Mâle, Femelle	4.1 mg/l	4 heures	OECD 403
	DL50 Voie cutanée	Lapin - Mâle, Femelle	>4300 mg/kg	-	OECD 434
	DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-	OECD 401

Conclusion/Résumé

: Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Estimations de la toxicité aiguë

Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
GAZOLE NON ROUTIER (GNR) combustibles diesels	N/A	N/A	N/A	N/A	4.3
	N/A	N/A	N/A	N/A	4.1

Irritation/Corrosion

Produit/substance	Résultat	Espèces	Potentie	Exposition	Test
mbustibles diesels	Peau - Œdème Peau - Érythème/Escarre	Lapin Lapin	3.9 2.96		OECD 404 OECD 404

Conclusion/Résumé

: Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis. Peau Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
combustibles diesels	Positif - Voie cutanée - TC	Souris	-	2 années

Conclusion/Résumé : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Conclusion/Résumé : Daprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Date de révision : Version: 2 **FRANÇAIS** 12/40



n° SDS: A00364

Produit/substance	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
combustibles diesels	Catégorie 2		moelle osseuse, foie, thymus

Conclusion/Résumé : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Danger par aspiration

Produit/substance	Résultat
combustibles diesels	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Conclusion/Résumé: Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

ions sur les voies : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Nocif par inhalation.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux réversible.

larmoiement rougeur

Inhalation : En cas d'exposition au produit chaud, l'inhalation de vapeurs à haute concentration

peut provoquer une irritation du système respiratoire.

irritation des voies respiratoires

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

nausées ou vomissements

migraine

étourdissements/vertiges

convulsions

arythmie cardiaque Perte de coordination

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : nausées ou vomissements

douleurs stomacales

diarrhée

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels : Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés: Non disponible. **Effets chroniques potentiels pour la santé**

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 13/40



n° SDS:

A00364

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	
combustibles diesels	Subchronique NOAEL Voie cutanée	Rat	30 mg/kg	-	
Conclusion/Résumé	: Non disponible.				
Généralités	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.				
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.				
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.				
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.				

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

11.2.2 Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

₹oxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1 Toxicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Exposition	Test
combustibles diesels	Aiguë CE50 22 mg/l	Algues - Pseudokirchnerella subcapitata	72 heures	OECD 201
	Aiguë CE50 68 mg/l	Crustacés - Daphnia magna	48 heures	OECD 202
	Aiguë CL50 21 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	OECD 203
	Chronique NOEC 0.083 mg/	Poisson	14 jours	QSAR
	Chronique NOEL 1 mg/l	Algues - Pseudokirchnerella subcapitata	72 heures	OECD 201
	Chronique NOEL 0.2 mg/l	Crustacés - Daphnia magna	21 jours	QSAR

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit/substance	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
combustibles diesels	OECD 301F	60 % - Facilement - 28 jours	-	Boues activées

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
mbustibles diesels	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 14/40



n° SDS: A00364

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité

: Non disponible.

Mobilité dans le sol

: Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol Peut contaminer les eaux souterraines. Une faible fraction peut se solubiliser dans l'eau. La volatilisation dépend de la constante de Henry, qui n'est pas applicable aux UVCB Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut se solubiliser dans l'eau. Dans l'eau, la majorité des composants de ce produit seront adsorbés par les sédiments. Les produits ne s'hydrolysent pas en raison de l'absence de groupe fonctionnel réactif

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

12.7 Autres effets néfastes

on concerné

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

Déchets Dangereux

- : Déchets dangereux.: Éliminer le produit résiduel ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales.
- : Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 15/40



n° SDS: A00364

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1202	UN1202	UN1202	UN1202
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	GAZOLE	GAZOLE	GAS OIL	Gas oil
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

Informations complémentaires

ADR/RID

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Numéro d'identification du danger 30

Quantité limitée 5 L

Dispositions particulières 640L, 664

Code tunnel (D/E)

ADN

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. **Dispositions particulières** 640L

IMDG

: The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg. Emergency schedules F-E, S-E

ICAO/IATA

: The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

Quantity limitation Passenger and Cargo Aircraft: 60 L. Packaging instructions: 355. Cargo Aircraft Only: 220 L. Packaging instructions: 366. Limited Quantities -

Passenger Aircraft: 10 L. Packaging instructions: Y344.

Special provisions A3

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non disponible.

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 16/40



n° SDS: A00364

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et préparations

dangereuses et de

certains articles

dangereux

Autres Réglementations UE

Prendre en compte la Dir 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Substances nommées

Nom

Gazole - Catégorie 34

Réglementations nationales

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 17/40



n° SDS: A00364

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

: combustibles diesels

RG 84

Installations classées

: ICPE 4734, 1434, 1435, 1436

Surveillance médicale renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: concerné

Autres réglementations

: Art R4412-1 à R4412-93 du Code du Travail relatif aux dispositions applicables aux agents chimiques dangereux.

Annexe à l'article D461-1 du code de la sécurité sociale (Maladies ayant un

caractère professionnel): 601. Arrêté du 1er juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicables au stockage de produits pétroliers dans les lieux non visés par la législation des installations classées ni la réglementation des établissements recevant du public. Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale

renforcée.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

LU - Luxembourg. Produits chimiques interdits au poste de travail

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Inventaire des substances chimiques

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

d'Australie (AIIC)

Inventaire du Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL

(Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Inventaire des substances chimiques existantes : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

en Chine (IECSC)

Inventaire d'Europe

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon

: Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé. Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 18/40



: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

n° SDS: A00364

: Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances

chimiques (NZIoC)

Inventaire des substances chimiques des

Philippines (PICCS)

Inventaire de Corée (KECI) : Indéterminé.

Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI) : Fous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de la Thaïlande : Indéterminé.

Turkey inventory : Indéterminé.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Vietnam : Indéterminé.

Les informations indiquées dans cette section concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Section 3. D'autres règlementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: voir scénarios d'exposition

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques vPvB = Très persistant et très bioaccumulable PNEC = concentration prédite sans effet CL50 = concentration léthale médiane

DL50 = dose léthale médiane VLE = Valeurs limites d'exposition COV = Composés organiques volatils

UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products

or Biological material

NOEC No Observed Effect Concentration

QSAR = Quantitative Structure - Activity Relationship = Relations quantitatives

structure activité (RQSA) accool polyvinylique (PVA) chlorure de polyvinyle (PVC)

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	Jugement expert
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Carc. 2, H351	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373 (moelle osseuse, foie, thymus)	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 19/40 2022/07/20



n° SDS:

A00364

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 2	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

Date de révision : 2022/07/20 Date de révision précédente : 2022/06/21

Version : 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 20/40

2022/07/20

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange : A00364 Code

Nom du produit : GAZOLE NON ROUTIER (GNR)

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition

: Distribution de la substance, Industriel

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Distribution de la substance - Au niveau industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a,

PROC08b, PROC09, PROC15 Secteur d'utilisation finale: SU03

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC01, ERC02, ERC03, ERC04, ERC05, ERC06a, ERC06b, ERC06c, ERC06d, ERC07

Scénarios

environnementaux contributifs

ESVOC SPERC 1.1b.v1

Santé Scénarios contributifs

: Mesures générales applicables à toutes les activités

Mesures générales (irritants cutanés) Expositions générales (systèmes fermés) Expositions générales (systèmes ouverts)

Échantillonnage dans le procédé

Nettoyage et maintenance des équipements

Activités de laboratoire

Remplissage des fûts et des petits emballages

Stockage

Transferts Fûts/lots

Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes,

compression, extrusion ou granulation Chargement et déchargement ouverts du vrac Chargement et déchargement fermés du vrac

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ESVOC SPERC 1.1b.v1

Caractéristiques du produit : La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées

: Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1 Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 2.8E+7 Fraction du tonnage régional utilisée localement: 0.002 Tonnage annuel du site (en tonnes/an): 5.6E+4

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour): 1.9E+5

Fréquence et durée de

l'utilisation

: Rejet continu

Jours d'émission (jours/an): 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

: Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Autres conditions affectant

l'exposition

environnementale

: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0E-3 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Date d'édition/Date de : 11/9/2020 21/40

Distribution de la substance, Industriel

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet : Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol : Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement inhalation).

Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer.

Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de(%); >= 0

h:q1cg:fjq(%): >=0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site : Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées : Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : (%): 94.1

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%) :94.1

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées(kg/d) : 2.9E+6

Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques (m3/d) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (unless stated differently).

État physique

: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (unless stated differently)

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante., sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale. Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement. Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Date d'édition/Date de : 11/9/2020 22/40 révision

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Mesures générales (irritants cutanés)

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Expositions générales (systèmes fermés)

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Manipuler la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Expositions générales (systèmes ouverts)

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Échantillonnage dans le procédé

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur : Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Activités de laboratoire

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Remplissage des fûts et des petits emballages

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Stockage

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Manipuler la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Transferts Fûts/lots Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Date d'édition/Date de : 11/9/2020 **23/40**

Distribution de la substance, Industriel

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Chargement et déchargement ouverts du vrac

Mesures de contrôle/ : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

modification de procéder

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Chargement et déchargement

fermés du vrac

Site internet:

Mesures de contrôle/ Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués

modification de procéder EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ESVOC SPERC 1.1b.v1

Évaluation de l'exposition (environnementale):

: La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux

d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

Estimation d'exposition et

: Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Mesures générales (irritants cutanés)

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Expositions générales (systèmes fermés)

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Expositions générales (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et

: Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Échantillonnage dans le procédé

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Date d'édition/Date de : 11/9/2020 24/40 révision

Distribution de la substance, Industriel

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Activités de laboratoire

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Remplissage des fûts et des petits emballages

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Transferts Fûts/lots

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Chargement et déchargement ouverts du vrac

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

vrac

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Chargement et déchargement fermés du

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Date d'édition/Date de : 11/9/2020 25/40

GAZOLE NON ROUTIER (GNR) Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.

Date d'édition/Date de : 11/9/2020 **26/40**

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange : A00364 Code

Nom du produit : GAZOLE NON ROUTIER (GNR)

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition

: Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges - Au niveau

industriel

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Formulation et (re)conditionnement de substances

et de mélanges - Au niveau industriel

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05,

PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC14, PROC15

Secteur d'utilisation finale: SU03

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02

Scénarios environnementaux

contributifs

: ESVOC SPERC 2.2.v1

Santé Scénarios contributifs

: Mesures générales applicables à toutes les activités

Mesures générales (irritants cutanés) Expositions générales (systèmes fermés) Expositions générales (systèmes ouverts)

Échantillonnage dans le procédé

Nettoyage et maintenance des équipements

Activités de laboratoire

Remplissage des fûts et des petits emballages

Stockage

Transferts Fûts/lots Transferts de vrac

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes,

compression, extrusion ou granulation

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ESVOC SPERC 2.2.v1

Caractéristiques du produit : La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1 Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 2.8E+7 Fraction du tonnage régional utilisée localement: 0.0011

Tonnage annuel du site (en tonnes/an): 3.0E+4

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour): 1.0E+5

Fréquence et durée de

l'utilisation

: Rejet continu

Jours d'émission (jours/an): 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

: Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Autres conditions affectant

l'exposition

environnementale

: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0E-2 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.0001

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 27/40

Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges - Au niveau industriel

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

: Les pratiques courantes varient en fonction des sites : de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

: Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. g:c1cg:fjq

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de(%): >= 59.9

h:q1cq:fiq(%): >=0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site

Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Conditions et mesures avant trait aux usines de traitement des eaux usées Élimination de substance estimée des eaux usées par le traitement des eaux usées (%): 94.1

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%): 94.1

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination

totale par épuration des eaux usées(kg/d): 6.8E+5

Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques (m3/d) :

2000

au traitement externe des déchets à éliminer

Conditions et mesures liées : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (unless stated differently).

État physique

: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (unless stated differently)

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante., sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement concues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale. Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement. Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire; identifier et appliquer des actions correctives.

Date d'édition/Date de 28/40 : 5/25/2021

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Mesures générales (irritants cutanés)

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Expositions générales (systèmes fermés)

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Manipuler la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Expositions générales (systèmes ouverts)

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Échantillonnage dans le procédé

Systèmes de contrôle automatique intégrés

: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur : Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Activités de laboratoire Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Remplissage des fûts et des petits emballages

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Stockage

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Stocker la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Transferts Fûts/lots Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Transferts de vrac Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 **29/40**

Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges - Au niveau industriel

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Opérations de mélangeage

(systèmes ouverts)

Mesures de contrôle de

ventilation

: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet: : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ESVOC SPERC 2.2.v1

Évaluation de l'exposition (environnementale):

: La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux

d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et

: Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Mesures générales (irritants cutanés)

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Expositions générales (systèmes fermés)

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Expositions générales (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Échantillonnage dans le procédé

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

(humaine):

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 30/40

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Activités de laboratoire

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Remplissage des fûts et des petits emballages

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Transferts Fûts/lots

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Transferts de vrac

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 31/40

GAZOLE NON ROUTIER (GN	R) Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges - Au niveau industriel
Santé	: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.
Santé : Non disponible.

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 32/40 révision

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange : A00364 Code

Nom du produit : GAZOLE NON ROUTIER (GNR)

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition

: Utilisation comme carburant - Au niveau industriel

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation comme carburant - Au niveau industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b,

PROC16

Secteur d'utilisation finale: SU03

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC07

Scénarios

environnementaux

: ESVOC SPERC 7.12a.v1

contributifs

Santé Scénarios contributifs

: Mesures générales applicables à toutes les activités

Mesures générales (irritants cutanés)

Nettoyage et maintenance des équipements

Stockage

Transferts Fûts/lots Transferts de vrac

j:21cg:fjq

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ESVOC SPERC 7.12a.v1

Caractéristiques du produit : La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées

: Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1 Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/year) : 4.5E+6 Fraction du tonnage régional utilisée localement: 0.34 Tonnage annuel du site (tonnes/year): 1.5E+6 Tonnage quotidien maximal du site (kg/day): 5.0E+6

Fréquence et durée de

l'utilisation

: Rejet continu

Jours d'émission (jours/an): 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

: Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Autres conditions affectant l'exposition

environnementale

: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 5.0E-3 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations

conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 33/40

Utilisation comme carburant - Au niveau industriel

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol : Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. g:c1cg:fjq

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : 95

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de(%): >= 97.7

h:q1cg:fjq(%): >=60.4

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site : Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées

Élimination de substance estimée des eaux usées par le traitement des eaux usées (%): 94.1

(%): 94.1 Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité

de traitement des eaux domestiques) (%) : 97.7 Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées(kg/d) : 5.0E+6

Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques (m3/d) :

2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

État physique

- : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (unless stated differently).
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition
- : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

- : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (unless stated differently)
- : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante., sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale. Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement. Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Mesures générales (irritants cutanés) Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 34/40 révision

Utilisation comme carburant - Au niveau industriel

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Nettoyage et maintenance des équipements

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

: Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Stockage

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Manipuler la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Transferts Fûts/lots

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Transferts de vrac

Mesures de contrôle/ modification de procéder

: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: j:21cg:fjq

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ESVOC SPERC 7.12a.v1

Évaluation de l'exposition (environnementale):

: La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux

d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

Estimation d'exposition et

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Mesures générales (irritants cutanés)

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: Non disponible.

Date d'édition/Date de 35/40 : 5/25/2021

Utilisation comme carburant - Au niveau industriel

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Stockage

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Transferts Fûts/lots

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Transferts de vrac

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

référence à sa source

Estimation d'exposition et : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: j:21cg:fjq

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et

référence à sa source

Santé

: Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle sont fournis dans la fiche

d'information SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation

des risques qualitative.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible. Santé : Non disponible.

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 36/40

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange Code : A00364

Nom du produit : GAZOLE NON ROUTIER (GNR)

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Utilisation comme carburant - Au niveau professionnel

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation comme carburant - Au niveau

professionnel

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b,

PROC16

Secteur d'utilisation finale: SU22

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a,

ERC09b

Scénarios

environnementaux

contributifs

Santé Scénarios contributifs

ESVOC SPERC 9.12b.v1

: Mesures générales applicables à toutes les activités

Mesures générales (irritants cutanés)

Nettoyage et maintenance des équipements

Stockage

Transferts Fûts/lots Transferts de vrac

Ravitaillement en carburant

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ESVOC SPERC 9.12b.v1

Caractéristiques du produit : La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées

: Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1 Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/year) : 6.7E+6

Fraction du tonnage régional utilisée localement: 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/year): 3.3E+3 Tonnage quotidien maximal du site (kg/day): 9.2E+3

Fréquence et durée de

l'utilisation

: Rejet continu

Jours d'émission (days/year) : 365

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

: Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Autres conditions affectant l'exposition

environnementale

: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0E-4 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations

conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Date d'édition/Date de 37/40 : 5/25/2021 révision

Utilisation comme carburant - Au niveau professionnel

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

: Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion).

Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%): N/A

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de(%): >= 0

h:q1cq:fiq(%): >= 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site

: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Conditions et mesures avant trait aux usines de traitement des eaux usées Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): (%): 94.1

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%): 94.1

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées(kg/d): 1.4E+5

Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques (m3/d) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

: Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale.

à la récupération externe des déchets

Conditions et mesures liées : La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (unless stated differently).

État physique

: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (unless stated differently)

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante., sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale. Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement. Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Mesures générales (irritants cutanés) Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 38/40 révision

Utilisation comme carburant - Au niveau professionnel

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Nettoyage et maintenance des équipements

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

: Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une

formation « de base » des employés.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Stockage

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Stocker la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Transferts Fûts/lots

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Mesures organisationnelles : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et

l'exposition

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Transferts de vrac

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Ravitaillement en carburant

Mesures de contrôle/ modification de procéder : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet: : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ESVOC SPERC 9.12b.v1

Évaluation de l'exposition (environnementale):

: La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux

d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Mesures générales (irritants cutanés)

Evaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

Estimation d'exposition et

: Non disponible.

référence à sa source

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 39/40

Utilisation comme carburant - Au niveau professionnel

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Transferts Fûts/lots

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Transferts de vrac

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Ravitaillement en carburant

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	 Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement
	d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails
	sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible. Santé : Non disponible.

Date d'édition/Date de : 5/25/2021 40/40

révision

Santé

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: Shell Bitumen 35/50 Nom commercial

Code du produit : 003E1626

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Bitume de grade pavage pour paver les routes. Veuillez consulter la section 16 pour les utilisations homologuées conformes à la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Société des Pétroles Shell

Tour Pacific

11/13 cours Valmy - La Défense 7 F-92977 PARIS LA DEFENSE

Téléphone : (+33) 0969366018 Téléfax : (+33) 0969366030

Courrier électronique du

: Pour tout renseignement sur le contenu de cette fiche

technique santé-sécurité, prière de contacter

bitumenSDS@shell.com par e-mail.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

contact pour la FDS

: Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 82 90 75 50)

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise

1/25 800001001627

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon

les critères CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

N'est pas classé comme un danger pour la

santé selon les critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Produit classé non dangereux pour l'environnement selon les critères du règlement CPL (classification, étiquetage et

emballage).

Conseils de prudence : **Prévention**:

Aucune phrase de précaution.

Intervention:

Aucune phrase de précaution.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

Non classé inflammable mais peut brûler.

Ne pas permettre à du produit liquéfié d'entrer en contact avec de l'eau ou des liquides, ceci pouvant provoquer des projections violentes, des éclaboussures de produit chaud ou mettre le feu à des produits inflammables.

Ces dépôts (matières charbonneuses et sulfure de fer) peuvent être pyrophoriques et s'autoenflammer quand ils entrent en contact avec l'air (à l'ouverture des citernes).

Le sulfure d'hydrogène est hautement toxique et peut être mortel en cas d'inhalation.

Du sulfure d'hydrogène (H2S), un gaz extrêmement inflammable et toxique, ainsi que d'autres vapeurs dangereuses peuvent se dégager et s'accumuler dans l'espace libre des réservoirs de stockage, ceux des navires ou d'autres conteneurs fermés.

Peut affaiblir l'odorat et possède un seuil olfactif élevé, ne pas se fier donc sur l'odeur comme indicateur de danger.

Un contact avec la matière brûlante peut provoquer des brûlures pouvant entraîner des lésions cutanées permanentes.

Le produit brûlant peut provoquer de graves brûlures oculaires et/ou une cécité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

Nature chimique : Mélange de composants dérivés du pétrôle brut

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Asphalte	8052-42-4 232-490-9 01-2119480172-44	1212/2000)	0 - 100
résidus sous vide (pétrole), craquage thermique	92062-05-0 295-518-9 01-2119498290-34		0 - 100

Remarques : Contient du sulfure d'hydrogène, CAS n° 7783-06-4.

Présence possible de sulfure d'hydrogène à la fois dans le liquide et lavapeur. La composition est complexe et varie

suivant la source dupétrole brut.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : NE PAS ATTENDRE.

Garder la victime au calme. Obtenir un traitement médical

immédiatement.

La vaporisation de H2S qui a été piégé dans les vêtements peut être dangereuse pour les sauveteurs. Maintenir une protection respiratoire pour éviter une contamination depuis la victime vers le sauveteur. Une ventilation mécanique doit être

utilisée pour une ressuscitation si possible.

Protection pour les

secouristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Si l'inhalation de brouillards, fumées ou vapeurs provoque une

irritation du nez ou de la gorge, emmener la victime à l'air

frais.

Si la personne ne se rétablit pas rapidement, consulter un

médecin.

Les victimes souffrant d'effets nocifs d'une exposition au sulfure d'hydrogène doivent être transportées à l'air libre. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas,

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

> administrer de l'oxygène à 100% en pratiquant le cas échéant une respiration artificielle ou une réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médical le plus

proche.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec le produit chaud, calmer immédiatement la zone brûlée en la rinçant ou la plongeant dans l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Ne pas essayer de retirer quoi que ce soit de la zone brûlée ou d'appliquer des crèmes ou onquents anti-brûlures. Pendant le transport, ne pas recouvrir la blessure d'un pansement ou d'un drap qui pourrait adhérer au produit.

A noter que ce produit se contracte en refroidissant. Si un membre est enrobé dans du produit, il éviter l'effet de garrot. Dans ce cas, le produit doit être ramolli et/ou coupé pour éviter de restreindre la circulation sanquine. Toutes les brûlures doivent faire l'objet de soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

: Produit chaud -

En cas de contact avec le produit chaud, refroidir immédiatement la zone brûlée en la rinçant abondamment à

l'eau.

Ne pas essayer de retirer quoi que ce soit de la zone brûlée. Ne pas appliquer de crèmes ou onquents anti-brûlures. Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complémentaires.

Pendant le transport, ne pas recouvrir la blessure d'un pansement ou d'un drap qui pourraient adhérer au produit. Toutes les brûlures doivent faire l'objet de soins médicaux.

Produit froid

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Dans des conditions d.utilisation normales, ceci ne doit pas

être une voie primaire d.exposition.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent **Symptômes**

comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une

tuméfaction et/ou une vision floue.

: H2S possède un large éventail d'effets selon la concentration Risques

atmosphérique et la durée de l'exposition : 0,02 ppm - seuil

4 / 25 800001001627

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

> olfactif, odeur d'oeuf pourri ; 10 ppm - irritation des yeux et de l'appareil respiratoire : 100 ppm - toux, céphalées, vertiges, nausées, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes : 200 ppm - possibilité d'œdème pulmonaire éventuel après plus de 20-30 minutes : 500 ppm - évanouissement après de courtes expositions, possibilité d'arrêt respiratoire éventuel; plus de 1000 ppm - évanouissement immédiat, pouvant conduire rapidement à la mort, une réanimation cardio-respiratoire rapide peut être nécessaire. Ne pas se fier à l'odorat comme signe d'avertissement. H2S provoque une anesthésie olfactive rapide (engourdit l'odorat). Une accumulation de H2S dans le tissu corporel après une exposition répétée n'a pas été mise en évidence.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

: Ne pas tenter d'enlever le produit de la peau, il constitue une couverture stérile étanche qui tombera avec les croûtes lors de la quérison des brûlures.

Si on tente de vouloir l'enlever, y appliquer un produit ou une crème à base d'huile minérale (et non pas de l'alcool minéral) pour aider à le ramollir.

Sulfure d'hydrogène (H2S) - Asphyxiant du SNC (Système Nerveux Central); Peut provoquer une rhinite, une bronchite ou parfois un oedème pulmonaire après une exposition sévère. A CONSIDERER : oxygénothérapie - prendre conseil auprès d'un centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

: Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Movens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et non-organiques non identifiés. Risques de débordement de réservoirs et d'éruptions violentes en présence d'eau Du sulfure d'hydrogène (H2S) et d'oxydes de soufre toxiques peuvent être dégagés lorsque ce produit est chauffé. Ne pas se fier à l'odorat comme

avertissement.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection : Un équipement de protection adapté comprenant des gants

5/25 800001001627

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3	Date de révision 09.06.2020	Date d'impression 10.06.2020

particuliers des pompiers résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une

combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour le personnel général:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tout produit brûlant doit être manipulé de façon à éviter tout risque de brûlures. Utiliser un appareil respiratoire à air comprimé ou air frais dans les espaces confinés.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tout produit brûlant doit être manipulé de façon à éviter tout risque de brûlures. Utiliser un appareil respiratoire à air comprimé ou air frais dans les espaces confinés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou riviières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversement limité:

Laisser le produit se refroidir et se solidifier.

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou riviières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres

moyens de confinement appropriés.

Déversement important:

Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable,

de terre ou par tout autre moyen de confinement. Traiter les résidus comme pour un déversement limité.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au Section 8 de la feuille de donnée de sécurité., Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

Précautions Générales : Éviter tout contact avec un liquide brûlant pour éviter les

brûlures.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Les propriétés inhérentes toxiques et anesthésiantes du sens olfactif (odorat) du sulfure d'hydrogène nécessitent l'utilisation de dispositifs de surveillance de l'air et d'alarme pour le cas où la concentration atteindrait des niveaux dangereux, comme dans les espaces clos, les navires à citernes chauffées, ainsi qu'en cas de fuite ou de déversement accidentel. Si la concentration dans l'air dépasse 10 ppm, la zone doit être évacuée à moins d'utiliser un appareil de protection respiratoire.

Des vapeurs contenant de l'hydrogène sulfuré vont s'accumuler pendant le stockage ou le transport et seront également évacuées lors du remplissage des réservoirs de stockage. Demeurez au vent et à l'écart des trappes récemment ouvertes ; ventilez soigneusement avant de manipuler le produit. On peut employer de la vapeur pour ventiler les trappes. Eloignez toute source d'inflammation de la zone de chargement.

Pour des raisons de qualité, de santé et de sécurité, ne pas dépasser la température de stockage et de manipulation recommandée.

Des flexibles souples, propres secs et résistants à la chaleur (sans coude, etc.) doivent être utilisés.

Ne pas utiliser de vapeur pour vider les tuyauteries et les flexibles.

Utiliser de l'air comprimé pour évacuer le produit ou faire le vide pour l'aspirer.

Ne pas utiliser de solvant pour déboucher les tuyaux. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données

: Tenir au sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Empêcher tout contact avec l'eau et l'atmosphère humide. En cas de stockage de longue durée, des dépôts peuvent apparaître sur les parois et le toit des citernes. Ces dépôts (matières charbonneuses et sulfure de fer) peuvent être pyrophoriques et s'auto-enflammer quand ils entrent en contact avec l'air (à l'ouverture des citernes). Des vapeurs contenant de l'hydrogène sulfuré vont s'accumuler pendant le stockage ou le transport et seront également évacuées lors du remplissage des réservoirs de stockage. Demeurez au vent et à l'écart des trappes récemment ouvertes ; ventilez soigneusement avant de manipuler le produit. On peut employer de la vapeur pour ventiler les trappes. Eloignez toute source d'inflammation de la zone de chargement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

Température de stockage: La température doit être maintenue à au moins 30 °C en-dessous du point éclair et ne doit jamais dépasser la tempérture maximum recommandée de 200 °C recommandée par la profession.

Matériel d'emballage

: Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier inoxydable.

Matière non-appropriée: Pour les conteneurs ou les

revêtements de conteneurs, éviter le PVC, le polyéthylène ou

le polyéthylène haute densité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Les réservoirs peuvent être réchauffés à l'huile de chauffe, la vapeur, l'électricité ou au moyen de brûleurs. Lors du pompage de produit d'un réservoir ou d'un camion-citerne, il faut éviter le risque d'incendie ou d'explosion résultant de la mise à nu des dispositifs de réchauffage. Les tubes doivent être recouverts d'un minimum de 150 mm de produit brûlant, à moins d'avoir arrêté le réchauffage pendant une période de refroidissement suffisante. La température globale doit être maintenue aussi basse que possible pour permettre un déchargement efficace. Il faut s'assurer que la cuve de réception dispose d'un creux suffisant pour recevoir la livraison.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Asphalte	8052-42-4	TWA	0,5 mg/m3	ACGIH
Information supplémentaire	Cette valeur est fournie à titre d'information lorsqu'aucune limite nationale n'est disponible.			
sulfure d'hydrogène	7783-06-4	VME	5 ppm 7 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
sulfure d'hydrogène	7783-06-4	VLCT (VLE)	10 ppm 14 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
sulfure d'hydrogène	7783-06-4	TWA	5 ppm	2009/161/EU

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

			7 mg/m3	
Information supplémentaire	Cette valeur est fournie à titre d'information lorsqu'aucune limite nationale n'est disponible.			
sulfure d'hydrogène	7783-06-4	STEL	10 ppm 14 mg/m3	2009/161/EU
Information supplémentaire	Cette valeur est fournie à titre d'information lorsqu'aucune limite nationale n'est disponible.			
sulfure d'hydrogène	7783-06-4	TWA	1 ppm	ACGIH
Information supplémentaire	Déficience du système nerveux central, Irritation des voies respiratoires supérieures			
sulfure d'hydrogène	7783-06-4	LECT	5 ppm	ACGIH
Information supplémentaire	Déficience du système nerveux central, Irritation des voies respiratoires supérieures			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006: Non applicable

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Aucune évaluation d'exposition de l'environnement à la substance n'a été présentée, par conséquent l'établissement de valeurs d'exposition PNEC n'est pas nécessaire.

Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre techniqueLe niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux. Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection et un écran facial (de

préférence avec mentonnière) s'il y a un risque de projections.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants résistants à la chaleur et gants en PVC ou caoutchouc nitrile Lors de la manipulation de produits chauffés, porter des gants résistants à la chaleur.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3

Date de révision 09.06.2020

Date d'impression 10.06.2020

adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Pour les travaux normaux utilisant un matériau brûlant, portez des bottes et des combinaisons de travail résistant aux produits chimiques et à la chaleur (la combinaison recouvrant une partie des gants et des bottes).

Il est recommandé d'utiliser un protège-cou.

Protection respiratoire

: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur.

Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules/ gaz et vapeurs organiques conforme aux normes EN14387 et EN143 [filtre de type A/P à utiliser contre certains gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est > 65 °C (149 °F), et contre les particules.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

> Dans des zones d'accumulation potentielle de vapeurs de sulfure d'hydrogène. l'utilisation d'un respirateur à adduction d'air à pression positive est recommandée.

Risques thermiques : Lors de la manipulation du produit chauffé, porter des gants

> thermorésistants, un casque de protection avec mentonnière, un écran facial (de préférence avec mentonnière), des lunettes de protection, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes doivent se trouver au-dessus des bottes), une protection du cou, et des bottes résistantes (en cuir, par exemple, pour

résister à la chaleur).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Les directives locales sur les limites des rejets de composés

volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la section 6.

Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de

l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant

en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si

nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle

avant tout rejet dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Solide à la température ambiante. Liquide à des températures Aspect

élevées.

Couleur : De brun à noir Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Données non disponibles

На : Non applicable Point/intervalle de fusion : 100 - 150 °C

Point initial d'ébullition et : >= 500 °CMéthode: ASTM D1160

12 / 25 800001001627

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

intervalle d'ébullition

>= 500 °CMéthode: ASTM D1160

Point d'éclair : >= 230 °C

Méthode: ASTM D92 (COC)

Taux d'évaporation : Non applicable Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

: Données non disponibles

Limite d'explosivité, inférieure : Données non disponibles

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Données non disponibles

Densité : 900 - 1.300 kg/m3 (15,0 °C)

Méthode: ASTM D4052

>= 942 kg/m3 (70 °C) Méthode: ISO 12185

900 - 1.300 kg/m3 (15,0 °C) Méthode: ASTM D4052

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable Solubilité dans d'autres : soluble

solvants

is

Coefficient de partage: noctanol/eau : log Pow: > 6

Température d'auto- : >

inflammabilité 300 °C

Température de décomposition

: Données non disponibles

Viscosité

Viscosité, dynamique : Données non disponibles Viscosité, cinématique : Données non disponibles

Propriétés explosives : Non répertorié

Propriétés comburantes : Non applicable

13 / 25 800001001627 EP

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

9.2 Autres informations

Conductivité : Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Données non disponibles

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Le chauffage au-dessus de la température maximale de

> stockage et de manipulation recommandée entraîne une dégradation et un dégagement de vapeurs inflammables.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne pas permettre à du produit liquéfié d'entrer en contact

> avec de l'eau ou des liquides, ceci pouvant provoquer des projections violentes, des éclaboussures de produit chaud ou

mettre le feu à des produits inflammables. Réagit avec les agents fortement oxydants.

Éviter toute contamination par de l'huile et du bitume de l'isolant thermique de surfaces brûlantes et remplacer si nécessaire le calorifugeage avec un isolant non absorbant. Un auto-échauffement, conduisant à une auto-inflammation à la surface de matières poreuses ou fibreuses imprégnées de bitume ou de condensats de fumées bitumineuses, peut se

produire à des températures en-dessous de 100 °C.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Sulfure d'hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

14 / 25 800001001627

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Date de révision 09.06.2020

Base d'Évaluation

: Les informations fournies sont basées sur des essais sur les produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Le contact avec la peau et avec les yeux est la principale voie d'exposition, bien qu'une exposition puisse avoir lieu par inhalation ou suite à une ingestion accidentelle.

L'inhalation n'est pas considérée comme voie pertinente d'exposition, sauf dans les conditions où une exposition à des vapeurs, des aérosols ou des brouillards est possible.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : rat

Remarques: Faible toxicité:

LD50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Eviter les vapeurs issues de produits chauffés pour empêcher

l'exposition à des émanations potentiellement

toxiques/irritantes.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: lapin:

Remarques: LD50 >2000 mg/kg

Faible toxicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

Remarques: L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut

provoquer une irritation du système respiratoire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Un contact avec la matière brûlante peut provoquer des brûlures pouvant entraîner des lésions cutanées permanentes., Légère irritation cutanée., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le produit brûlant peut provoquer de graves brûlures oculaires et/ou une cécité., Irritant pour les yeux. (sulfure d'hydrogène), Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

Produit:

Méthode de test: Sensibilisation repiratoire

Remarques: N'est pas un sensibilisant., Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Méthode de test: Sensibilisation cutanée

Remarques: Non sensibilisant pour la peau., Compte tenu des données disponibles, les critères

de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

: Remarques: N'est pas mutagène, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Les bitumes contiennent de faibles concentrations de composés aromatiques polycycliques (CAP)., À température ambiante et pour des bitumes non dilués, ces composés aromatiques polycycliques (PAC) ne sont pas considérés comme biodisponibles. Cependant, si les bitumes sont mélangés avec des diluants afin d'en diminuer la viscosité à température ambiante, ou s'ils sont chauffés, ces matériaux sont alors réputés devenir biodisponibles., Une étude d'inhalation réalisée sur deux ans qui a exposé les rats à des fumées provenant d'asphalte semi-soufflé a donné des résultats négatifs.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Asphalte	Aucune classification relative à la cancérogénicité
résidus sous vide (pétrole), craquage thermique	Aucune classification relative à la cancérogénicité

IARC	
Asphalte	Les expositions professionnelles aux bitumes durs et leurs émissions lors de travaux d'asphalte coulé sont « probablement cancérigènes pour les êtres humains » (Groupe 2B du CIRC). Les expositions professionnelles aux bitumes de distillation directe et à leurs condensats de fumée lors de pose de revêtement routier sont « probablement cancérigènes pour les êtres humains » (Groupe 2B du CIRC).
résidus sous vide (pétrole), craquage thermique	Les expositions professionnelles aux bitumes durs et leurs émissions lors de travaux d'asphalte coulé sont « probablement cancérigènes pour les êtres humains » (Groupe 2B du CIRC). Les expositions professionnelles aux bitumes de distillation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

ersion 2.3	Date de revision 09.06.2020	Date d'impression 10.06.202
	directe et à leurs condensats de fun revêtement routier sont « probablen êtres humains » (Groupe 2B du CIR	nent cancérigènes pour les

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation du système respiratoire. (Sulfure d'hydrogène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister., H2S possède un large éventail d'effets selon la concentration atmosphérique et la durée de l'exposition : 0,02 ppm - seuil olfactif, odeur d'oeuf pourri ; 10 ppm - irritation des yeux et de l'appareil respiratoire ; 100 ppm - toux, céphalées, vertiges, nausées, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes ; 200 ppm - possibilité d'œdème pulmonaire éventuel après plus de 20-30 minutes ; 500 ppm - évanouissement après de courtes expositions, possibilité d'arrêt respiratoire éventuel ; plus de 1000 ppm - évanouissement immédiat, pouvant conduire rapidement à la mort, une réanimation cardio-respiratoire rapide peut être nécessaire. Ne pas se fier à l'odorat comme signe d'avertissement. H2S provoque une anesthésie olfactive rapide (engourdit l'odorat). Une accumulation de H2S dans le tissu corporel après une exposition répétée n'a pas été mise en évidence.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans Cancérogénicité - Evaluation

les catégories 1A/1B.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie

basée sur les connaissances sur les composés et sur

l'écotoxicologie de produits similaires.

Produit:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité chronique) Toxicité pour les

microorganismes (Toxicité

aiguë)

: Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

: Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

18 / 25 800001001627

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: > 6

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-

ci., Elle flottera ou coulera dans l'eau, montrant une faible

tendance à la dispersion.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée

comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la

réglementation REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Provoque la contamination physique des organismes aquatiques., Ne contribue ni à la destruction de la couche d'ozone, ni à la création photochimique de l'ozone, ni au

réchauffement climatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des

déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de

préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date d'impression 10.06.2020 Date de révision 09.06.2020

préalable.

Réglementation locale

: Code UE de destruction des déchets (CED) Remarques

05 01 17 bitume

La classification des déchets incombe toujours à l'utilisateur

final.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN 3257 **ADR** 3257 **RID** 3257 **IMDG** 3257

: 3257 (N'est pas autorisé au transport) IATA

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

: LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. **ADN**

(Bitume)

LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. **ADR**

(Bitume)

RID : LIQUIDE TRANSPORTE A CHAUD, N.S.A.

(Bitume)

IMDG : ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.

(Bitume)

IATA : ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN ADR 9 9 **RID IMDG** 9

IATA : 9N'est pas autorisé au transport

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : M9 Étiquettes : 9 (F, S) CDNI Convention relative à : 3430 Bitumes

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : M9 Numéro d'identification du : 99

danger

20 / 25 800001001627

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

Étiquettes : 9

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M9
Numéro d'identification du : 99

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

IATA

Groupe d'emballage : Non attribuée

Remarques : IATA - Transport à l'état liquéfié interdit sur les avions de fret

et de passagers.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : non

l'environnement

ADR

Dangereux pour : non

l'environnement

RID

Dangereux pour : non

l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7,

Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le

transport du produit.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations : Non dangereux pour le transport sous les codes ONU, OMI,

Complémentaires ADR/RID et IATA s'il est transporté à la température

ambiante.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

(Annexe XIV)

selon le réglement REACh.

Autres réglementations

: La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent. 0

Selon la nature du produit et la quantité stockée vérifier l'applicabilité du Code de l'environnement : art. R511-9 - Nomenclature des installations classées. 0

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs de moins de 16 ans : art. D4153-25- Jeunes travailleurs de moins de 18 ans : art. D4153-26,
- D4153-27
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11
 Salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée
- et salariés temporaires : art. D4154-1, D4154-2

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008. France – INRS : Maladies Professionnelles – Tableau des maladies professionnelles: Non applicable

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), annexe XIV.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), annexe XVII.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, et ses amendements. Directive 1994/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, et ses amendements.

Directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, et ses amendements.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des

polymères exemptés.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour toutes les substances composant ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS

: Il est possible de rechercher les abréviations et acronymes standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web.

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR = Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route

AICS = Inventaire des substances chimiques australiennes ASTM = Société américaine pour les essais et le matériel

BEL = Valeur limite d'exposition biologique

BTEX = Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène

CAS = Répertoire de substances chimiques de la Société Américaine de Chimie

CEFIC = Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimiaue

CLP = Classification, Etiquettage, Emballage

COC = Coupelle ouverte de Cleveland

DIN = Deutsches Institut fur Normung

DMEL = Dose dérivée à effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

DSL = Liste intérieure des substances canadiennes

EC = Commission Européenne

EC50 = Concentration efficace médiane

ECETOC = Centre européen sur la toxicologie et

l'écotoxicologie des produits chimiques

ECHA = Agence européenne des produits chimiques

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EL50 = Dose efficace médiane

ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles japonaises

EWC = Catalogue européen des déchets - CED

GHS = Système général harmonisé - SGH

IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer

IATA = Association internationale des transporteurs aériens

IC50 = Concentration inhibitrice médiane

IL50 = Dose inhibitrice médiane

IMDG = Code régissant le transport des matières

23 / 25 800001001627

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

dangereuses par voie maritime

INV = Inventaire des produits chimiques chinois

IP346 = Méthode N° 346 de l'Institute of Petroleum pour déterminer la teneur en hydrocarbures aromatiques

polycycliques par extraction au Diméthylsulfoxyde -DMSO-KECI = Inventaire des produits chimiques existants coréens

LC50 = Concentration létale médiane

LD50 = Dose létale médiane

LL/EL/IL: LL= (Dose létale) / EL = (Dose efficace) /IL = (Dose inhibitrice) NCL/NCE/NCI = Niveau de charge létal/Niveau de

charge efficace /Niveau de charge inhibiteur

LL50 = Dose létale médiane

MARPOL = Convention internationale relative à la pollution de

la mer

NOEC/NOEL = Concentration sans effet observé/Dose sans

effet observé

OE_HPV = Exposition professionnelle - Production en grande quantité

PBT = Persistant, Bioaccumulable, Toxique

PICCS = Inventaire des produits et substances chimiques

philippins

PNEC = Concentration prévisible sans effet

REACH = Enregistrement, Evaluation, Autorisation et

Restriction des produits chimiques

RID = Règlement International Relatif au Transport des

Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer

SKIN_DES = Mention relative à la peau STEL = Limite d'exposition à court terme TRA = Evaluation ciblée des risques

TSCA = Loi américaine sur la maîtrise des substances

toxiques

TWA = Moyenne pondérée dans le temps vPvB = Très persistant, très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la

formation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une

modification par rapport à la version précédente.

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée

comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la

réglementation REACH.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour les

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Bitumen 35/50

Version 2.3 Date de révision 09.06.2020 Date d'impression 10.06.2020

> humains ou l'environnement. Un scénario d'exposition au produit n'est pas requis.

En vertu de l'article 31 du règlement REACH, une FDS n'est pas requise pour ce produit. Par conséquent, cette FDS a été créée de manière volontaire pour transmettre les informations potentiellement pertinentes et requises en vertu de l'article 32.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

: Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272/2008, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations **Utilisations - Travailleur**

Titre - Industriel

> fabrication de substance Distribution de la substance Utilisation de produit intermédiaire

Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges

Applications en couches

Production et traitement du caoutchouc

Utilisations - Travailleur

- Activités professionnelles Titre

Applications en couches

Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment

Utilisations - Consommateur

Titre - consommateur

Applications en couches

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIERE DE SANTE. DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.

25 / 25 800001001627

Annexe 2

Descriptif technique de la centrale d'enrobage TSM 25 MAJOR-M



Descriptif technique de la centrale d'enrobé TSM 25 MAJOR EMI707

Codification document :
GTE MAT P1C1
Version C

Rédigé par : LILIA AKLI Validé par : Ismael El Fraa Date :14/02/2023



Date	Désignation	Rédacteur	Version
10/02/2022	Descriptif technique MI 707	LILIA.AKLI	A
13/02/2023	Descriptif technique EMI707	LILIA.AKLI	В
18/07/2023	Modification détails Parc à liants	Ismael El Fraa	С
Vérifié par :		Validé par : Ismael El	Fraa



SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	3
DESCRIPTIF GENERAL	3
Spécifications techniques	5
Prédoseurs à granulats	5
Tapis peseur + Crible	6
Transporteur automoteur	7
Tambour sécheur malaxeur	8
Silo à filler d'apport	10
Trémie de stockage et convoyeur à raclette	11
Parc à liants	12
Besoins énergétiques externes	15
Energie électrique	16
Energie thermique	16
Plan d'implantation industrielle	17
Industrie : Suivi des performances	17
Equipements complémentaires	18
Trémie additif solide	18
Groupe électrogène 1100 kVA	19
Fiche descriptive	20



PREAMBULE

La centrale d'enrobage EMI707 est une usine de production d'enrobés continue mobile en conformité à la norme *NF P98-728-1* avec une capacité de débit horaire de 210 à 550 tonnes par heure.

Cette centrale de 1997 est composée d'éléments du constructeur Ermont pour les organes principaux de production ainsi que les éléments de stockage et de filtration.

Depuis 2020, les centrales d'enrobage mobiles d'Eiffage ont toutes été équipées de brûleur GPL de marque ASTEC (Gaz de Pétrole Liquéfié) afin de supprimer le fioul lourd au sein de nos industries. Cette transition énergétique permet d'inscrire ces centrales dans une démarche environnementale de réduction des rejets atmosphériques.

DESCRIPTIF GENERAL

La technologie TSM ERMONT (Tambour Sécheur Malaxeur) est basée sur un procédé de séchage à courant parallèle (matériaux évoluant dans le tambour dans le sens de circulation des gaz de séchage) qui permet de recycler jusqu'à 40 % d'agrégats d'enrobés sur une plage de débit de 220 à 550 T/h.

Le tambour sécheur malaxeur comporte 4 zones distinctes, illustrées ci-dessous.

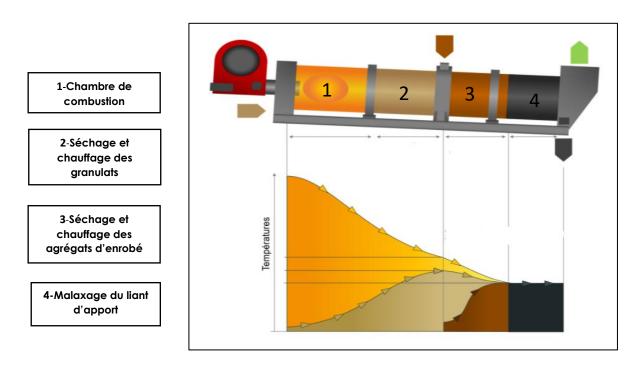




Figure 01 : Schéma du processus

La centrale d'enrobage EMI707 possède une capacité de débit horaire de 550 tonnes par heures pour une température d'enrobé de 130 °C et une humidité des granulats de 2 %. Ce débit fluctue vis-à-vis des conditions de production (taux d'humidité des matériaux, taux de recyclage, température des enrobés,..).

L'abaque ci-dessous permet de mettre en corrélation ces différentes conditions de production avec le débit horaire maximale de la centrale MI-707 dans la condition que :

- Débit nominal : 365 T/h à 5% d'humidité
- Température d'élévation de matériaux est de 130 °C
- Plage d'utilisation 210 à 550 T/h

Tableau de production Débit T/h						
	T : T	'empérature des en	robés			
Humidité	é 130 °C 140 °C 150 °C 160 °C					
2 %	550	550	540	513		
3 %	546	525	505	475		
4 %	439	423	405	384		
5 %	378	365	350	332		
6 %	325	331	301	285		

Tableau 01 : Paramètres de production

Eléments	Marque	Année de fabrication
Prédoseurs granulats	Ermont DGMA 6404-2P	1997
Ecrêteur	Ermont E32T	1997
Tapis peseur + crible	Ermont TP600-14M	1997
Doseurs agrégats	HIMACC	2017
Convoyeur à bande recyclés	KEESTP ACK	2017
Silo filler	Ermont SFH 2*45P/M	1997
Tambour sécheur malaxeur	Ermont TSM-25M	1997
Filtre à manche	Ermont FE I-T76H	1997
Trémies de stockage et convoyeur à raclette	Ermont SSE 55 CRI	1997
Cabine de commande SOFTMIX	Ermont MP15001	1997
Parc à liants	SAE	2017

Tableau 02 : Composition de la centrale d'enrobage



Spécifications techniques

Prédoseurs à granulats

Ermont DGMA 6404-2P

Elément sur châssis routier type semi-remorque avec essieu tandem droit.

♦ 4 Trémies en ligne :

- Capacité totale de 88 tonnes (4 x 22)
- Largeur de chargement de 4 mètres
- Grille de sécurité
- Indicateur de niveau
- Palpeurs de veine
- Vibreur de paroi
- Revêtement anti-adhésif sur les trémies pondérales

♦ 2 Extracteurs volumétriques courts à tapis :

- Plage de débit de 15 à 300 T/h
- Puissance unitaire de 2 kW.
- Largeur de bande de 80cm
- Extracteurs entrainés par moteur à courant continu individuels

♦ 2 Extracteurs pondéraux à tapis :

- Plage de débit de 15 à 300 T/h
- Puissance unitaire de 2 kW.
- Largeur de bande de 80cm
- Extracteurs entrainés par moteur à courant continu individuels

◆ Collecteur général :

- Largeur 0.8 m, avec bande renforcée
- Tête relevée haute repliable par treuil, pour déplacement.

◆ Passerelles d'accès rabattable

- **♦** Quai de chargement
- **♦** Mise en position sur bastings métalliques





Ecrêteur à granulats

Ermont E32T

◆ Ecrêteur vibrant :

- Surface de 3.20 m²
- Grille avec maillage de 50 mm
- Eléments sur charpente au pied du tapis peseur

Tapis peseur + Crible

Ermont TP600-14M

Elément sur châssis routier type semi-remorque avec mono essieu.

◆ Transporteur à bande :

- Débit nominale de 600 t/hr
- Bande transporteuse de 80cm
- Tapis Capoté
- Longueur de 14 mètres

♦ Système de pesage :

- Pesage continu des matériaux
- Poids étalon pour étalonnage
- Contrôle du rapport débit/vitesse/poids



HIMACC

Doseurs d'agrégats d'enrobés

Elément sur châssis routier type semi-remorque avec essieu tandem

♦ 1 Trémie en ligne :

- Capacité totale de 15 tonnes
- Largeur de chargement de 4 270 mm
- Grille d'écrêtage



- Indicateur de niveau tiers bas
- Vibreur à air pour dévoutage

◆ 41 Extracteurs pondéraux :

- Extracteurs pondéraux avec trappe coulissante
- Largeur de tapis de 600 mm
- Bande peseuse via pesons analogiques
- Entrainement par moteur asynchrone sur variateur de vitesse
- Palpeurs de veine
- Puissance unitaire de 3,5 kW.

♦ Mise en position sur bastings métalliques



Transporteur automoteur

KEESTARCK 10-23 ECO

Elément automoteur sur chenille

◆ <u>Tapis automoteur</u>

- Motorisation diesel pour circulation et mise en position
- Entrainement par moteur électrique en production
- Longueur tapis de 20m
- Capacité de débit de 1 500 t/hr
- Hauteur maximale de chargement de 9,7 mètres





Tambour sécheur malaxeur

Ermont TSM 25 MAJOR

Elément sur châssis routier type semi-remorque avec 4 essieux quadridem dont deux essieu suiveurs

◆ Tambour :

- Diamètre de la zone de combustion : 2.9 m
- Longueur: 4.5m
- Diamètre de la zone de séchage, malaxage et recyclage : 2.5/2.8 m
- Longueur du tube : 15 m
- Entraîné par 4 galets moteurs.
- Aubage en creusabro 4000.

♦ Anneau de recyclage :

- Avec enveloppe d'introduction
- By-pass à commande pneumatique.

◆ Equipement SAMIX :

- La partie arrière forme chambre de détente avec malaxeur intégré, équipé de bras et palettes de malaxage (nombre : 120)

◆ Brûleur :

- Puissance thermique 26 500 000 kcal/h
- Brûleur fonctionnant au GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié).
- Entièrement automatique
- Moto-ventilateur pour alimentation en air du brûleur
- Séchage par brûleur à air total fermé et silencieux.



- Compteur au GPL
- Vis d'introduction des pulvérulents
- Sonde infra-rouge

♦ Mise en station :

- Deux types de vérins hydrauliques à l'avant et à l'arrière pour mise en station
- Centrale hydraulique portée à moteur thermique.

♦ Bastings métalliques



Filtre à manches filtrantes

Ermont FE I-T76H

Elément sur châssis routier type semi-remorque avec essieu tandem directeur

♦ Filtre à manches :

- Surface filtrante de 1 426 m²
- 1216 manches en NOMEX 500 g/m²
- Débit nominal de gaz traité de 120 750m3/h
- Décolmatage des manches par impulsion pneumatique
- Récupération des fines par 3 vis sous filtre
- Volet coupe-feu automatique

♦ Ventilateur exhausteur :

- Exhausteur à turbine
- Entrainement par 2 moteurs asynchrones.
- Puissance de 2*90 kW.
- Régulation de la dépression via le registre.

♦ Vis de récupération :



- 2 Vis de récupération des fines

♦ Cheminée :

- Cheminée portée et autoérectable
- Hauteur avec rallonge de 15 mètres
- Possibilités de rehaussage de la cheminée
- **♦** Mise en position hydraulique sur bastings métalliques
- ◆ Compresseur pneumatique de 510 m3/h à 7 bars



Silo à filler d'apport

Ermont SFH 2X45P/M

Elément sur châssis routier type semi-remorque avec essieu tandem

◆ Stockage:

- Double compartiment avec capacité de 2 x 45 = 90 m3
- 1 Vis de reprise par compartiment, moteur de 7,5 kW
- Dévoutage par impulsion pneumatique (canons à air)

◆ Elévateur à godets :

- Débit nominal de 35 m3/h
- Puissance de 3 kW

◆ Doseur pondéral :

- Trémie tampon à niveau régulé
- Tapis peseur
- Entrainement par moteur électrique sur variateur de vitesse



♦ Mise en position sur bastings métalliques



Trémie de stockage et convoyeur à raclette

Ermont SSE 55

Elément sur châssis routier type semi-remorque avec essieu tridem dont 1 suiveur

♦ Convoyeur à raclettes :

- Entraxe de 17 600 mm
- Débit nominal de 600 t/h
- Caisson de 914 x 914 avec fond du convoyeur renforcé en pavé fonte
- Réchauffage du fond de convoyeur avec un fluide caloporteur.
- Entrainement par 2 moteurs asynchrones sur variateur de vitesse

◆ Trémie anti ségrégation :

- Capacité de 3 tonnes
- Trémie basculante pour sélection entre la trémie principale et la trémie refuge
- Réchauffage avec fluide caloporteur
- Réchauffage électrique du casque

◆ Trémie de stockage :

- Trémie calorifugée avec une capacité de 50 tonnes
- Réchauffage par huile caloporteur du cône et chauffage électrique du casque de chargement.
- Casque de chargement à commande électropneumatique
- Refuge de 7 tonnes pour stockage des « blancs » de poste
- Pesage de la trémie par jauge de contrainte analogique

♦ Mise en position sur bastings métalliques

♦ Mise en station par relevage hydraulique



◆ Compresseur pneumatique de 183 m3/h à 7,5 bars



Parc à liants SAE

Eléments containérisés (40 pieds) composés d'un container process et 3 à 4 containers de stockage bitume.

♦ Composition du parc à liant

- 3 à 4 cuves bitume
- 1 container process
 - Groupe dépotage bitume
 - Groupe de dosage bitume
 - 1 chaudière électrique.
- 1 lot de flixibles
 - 3 à 4 paires de flexibles bitume DN80 inter-container (1m)
 - 1 paire de flexible bitume DN80 entre container process et cuve bitume (1m)
 - 1 paire de flexible huile thermique DN40 entre container process et élévateur à raclette.

♦ Spécifications techniques

- Container:

- Tous les containers pourront être empilés
- Container de type High Cube neuf ou premier voyage.
- Le container fait office de bac de rétention, une paroi étanche est insérée entre la cuve et le local technique (double paroi)
- Capteur de fuite au niveau de la double paroi.
- Renforcement des parois des containers



- Grilles de ventilation du local technique
- Brides étanches pour accès aux résistances de chauffe.
- Fourniture du tube gabarit pour le positionnement des containers.
- Pictogramme sur container pour le positionnement des bastings au sol.

- Cuve:

- Cuve en acier épaisseur 8 mm
- Volume total: 50m3 (utile 48 m3)
- Chauffage électrique
- Cuve bitume, puissance de chauffe de 25.4 kw
 - Equipments
- 1 sonde de température PT100 + 1 thermostat de sécurité
- 1 mesure de niveau analogique et visuelle + 1 sécurité de niveau plein
- Caméra et interphone de communication avec la cabine
- Boitier de dépotage intégré dans renforcement du container.

- eTANK bitume

o Fonctions de circuits

- Remplissage cuve
- Aspiration cuve
- Brassage cuve par venturi
 - Chauffage et isolation
- Vannes isolées par boitage à ouverture rapide
- Isolation des tuyauteries par coquilles épaisseur 100 mm
- Chauffage par cordon chauffant et thermostats de régulation.

- Container process

Fonctions

Le container est conçu pour être relié à des cuves bitume, il intègre :

- 1 groupe de dépotage bitume
- 1 groupe de dosage bitume
- 1 chaudière électrique/huile thermique



• 1 rétention intégré au process pour la réception de 2 cubitainers



Cabine de commande

ERMONT MP15001

Elément containérisé sur béquille mécanique (châssis routier), deux modules type Algeco.

◆ <u>Cabine de commande</u>

- Dimensions extérieures de 2 500 x 13 000 mm
- Sur châssis routier

• Module de pilotage

- o Module de pilotage
- o Ecrans de supervision
- o Cabine Thermo régulée par climatiseur
- o Bureau opérateur et chef de poste

• Local électrique

- Thermo régulé par climatiseur
- o Equipement électrique de la centrale d'enrobés
- o Local prise pour le branchement électrique.

♦ Système de contrôle

- Programme de contrôle SoftMix
- Système de traçabilité SoftMix
- Pupitre de commande
- Pilotage sur synoptique informatique



- Gestion et contrôle du brûleur
- Contrôle de la centrale en automatique/semi-auto et manuelle
- Gestion des étalonnages
- Gestion de suivi du stock
- Alarmes de contrôles
- Gestion des dosages granulats/agrégats/bitume/additifs...

♦ Système de sécurité

- Automate dédiée à la gestion des sécurités
- Gestion des arrêts d'urgence de la centrale



Energie électrique

La centrale d'enrobage (parc à liant compris) a un besoin énergétique nominal requis de 1 100 kVA (puissance apparente) de type triphasé 400V 1600A 50Hz sous un régime de protection TNS (Terre Neutre Séparé)

Eléments	Puissance requise	Utilisation
Centrale d'enrobés	850 kVA	Production
Parc à liant	200 kVA	Maintien en température bitume

Lorsque la possibilité de raccordement au réseau électrique est fastidieuse, l'utilisation de groupes électrogènes est possible. Il est alors conseillé l'utilisation de 2 groupes électrogènes (grande et petite puissance) selon la phase d'utilisation et le besoin en énergie électrique.

Phase d'utilisation	Puissance Groupe Electrogène	Consommation (L/kWh*)
Production	1 100 kVA	0,232 L/kWh
Hors production	200 kVA	0,315 L/kWh

Tableau 03 : Consommation/Puissance électrique produite

Energie thermique

Le tambour sécheur malaxeur est équipé d'un brûleur d'une puissance de 111.6 x 10⁶ KJ/h soit 31 MW fonctionnant au GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) de type propane.

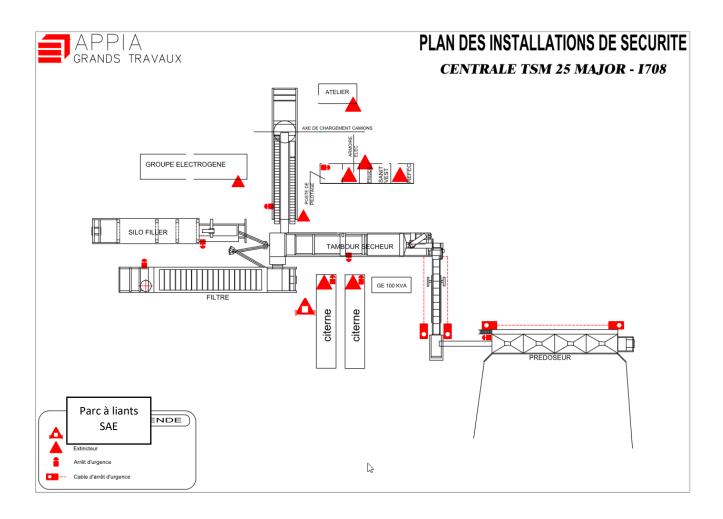
Avec un pouvoir calorifique aux alentours de 11 900 kcal/kg du combustible (propane à l'état gazeux), la consommation du brûleur avoisine les 0.15 L/kWh soit 0.076Kg/kWh. Débit à puissance maximale d'environ **4 650 litres par heure**.

En partenariat avec Antargaz, le stockage est réalisé grâce à une station mobile au GPL composé de 2 cuves de 30m3 ainsi qu'un ensemble d'asservissement permettant l'alimentation du brûleur pendant les phases de production.





Plan d'implantation industrielle



Industrie: Suivi des performances

Afin d'inscrire nos centrales d'enrobage dans une démarche écologique, cet outil permet l'optimisation des besoins énergétiques et de la productivité.

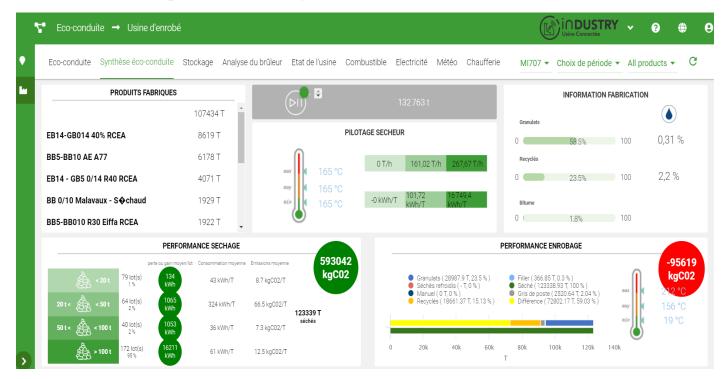
La centrale d'enrobage EMI707 dispose d'un automate et d'un ensemble de capteurs et compteurs dédié à la surveillance en temps réel des consommations en corrélation avec la production.

Cette centrale désormais « connectée » diffuse sur une plateforme web l'ensemble des informations relatives au fonctionnement de la centrale :

- Conditions météorologiques
- Consommations électriques



- Consommation GPL du brûleur
- Consommations des groupes électrogènes
- Conditions de production
- Température de séchage



L'acquisition des données permet ainsi après analyse, de définir des objectifs de réduction des consommations énergétiques et sensibiliser le personnel à l'éco-conduite.

Equipements complémentaires

Trémie additif solide

E-mak D160

Trémie d'additif solide sur châssis métallique avec skid. Système permettant le stockage, le dosage et le transfert d'additif solide (Oxyde, Eiffaprene,..)

◆ Trémie :

- Capacité de 1800 litres (2900 L avec rehausses)
- Capotage pour protection à la pluie
- Contrôle par dépesage (pesons analogiques)

♦ Vis de dosage :



- Entrainement par moteur asynchrone sur
- Variateur de vitesse
- Débit volumétrique de 1 à 10 m3/heure



Groupe électrogène 1100 kVA

CATERPILLAR C32-1100

Groupe électrogène containérisé (40 pieds), fourniture électrique de la centrale d'enrobage en production

◆ Motorisation diesel:

- Moteur diesel V12 d'une cylindrée de 32 litres
- Puissance de 1 200 CV
- Filtre à air renforcé pour fonctionnement en zone poussiéreuse
- Réservoir de 5 000 Litres avec capteur niveau
- Démarrage automatisé possible

♦ <u>Génératrice électrique:</u>

- Puissance électrique de 1100 kVA
- Distribution triphasé 400V en 50 Hz
- Intensité nominale de 1 600 A
- Régime de protection IT ou TNS





Groupe électrogène sur châssis et insonorisé, fourniture électrique du parc à liant hors production.

◆ Motorisation diesel :

- Moteur diesel 6 cylindre d'une cylindrée de 7 litres
- Puissance de 180 CV
- Réservoir de 300 Litres avec capteur niveau
- Cuve additionnelle de 3000L.
- Démarrage automatisé possible

♦ Génératrice électrique:

- Puissance électrique de 165 kVA
- Distribution triphasé 400V en 50 Hz
- Intensité nominale de 170 A
- Régime de protection IT ou TNS





Fiche descriptive

		FICHE DE	SCRIPTIVE DE	CENTRALE - Annexe	A NF P 98-728-	1		NIVEAU 2
IDE	NTIFICATION [DE L'INSTALLAT	TION DE FABRIC	CATION	INST	ALLATION DE FABRIC	CATION EN MODE O	CONTINU
ENTREPRISE :	EIFFAGE GEN	NIE CIVIL GRAN	DS TRAVAUX E	NROBES	Débit de produ	uction 3% H ₂ O / 150°C	471	T/h
MARQUE :	ERMONT				Débit séchage	5% H ₂ O / 150°C	342	T/h
YPE:	TSM25 MAJO	R						
				Équipements	S			
	Doseurs	Volumétrique	Pondéral	Marque	Alarme	Observa	ations	Conformité
	Trémie 1	X		Ermont	X			✓
DOSEUR A	Trémie 2		X	Ermont	X			✓
GRANULATS	Trémie 3		Х	Ermont	X			✓
	Trémie 4	Х		Ermont	X			✓
	Trémie R		X	HIMACC	Х			✓
		SILOS		DOSA	AGE	Observ	ations	Conformite
DOSEUR FINES		Capacités		+/- 10%	PONDERAL			
D'APPORT	45m3	Х	X	ALARME	X	1	ľ	✓
	45m3	X	X	ALARME	X	1		✓
		Débit Horaire à 1	60°C	Marg	lue	ERMONT	Observ	Conformite
TAMBOUR	à 2% d	'humidité	513 t/h	Enregistre	ment T°	X		✓
SECHEUR	å 6 % d	l'humidité	285 t/h	Autorég		X	1 i	
MALAXEUR				T° C sortied e tambo			1 1	
	D-1 01		Hamilton	Filtres tissus à	décolmatage	Marque	Surface	T311-
Pré-Séparateur Humide		cyclique	continu	Surface		Filtrante		
DEPOUSSIE- REURS X			X		ERMONT	1426	im2	
REURS	Réintroductio	on des fines de	Vis Intro	Type		Observations	Conformité	✓
	récup	ération	X	FEI - T 76 H				
ECRETEUR	Ma	ailles	Surface	Vibrant	Туре	Observa	ations	Conformit
ECRETEUR	50	mm	3,20 m²	X	E 32 T			✓
PESAGE		Sur Poids Tot	al	Sur Chaque	e Fraction	Observa	ations	Conformit
GRANULATS	Table de		X	Précis				✓
ORANOEATO	Pesée	+	/- 2%	+/- 3	3%			
DOSAGE LIANT		nétrique	Contrôle Vol.	Compteur	Autorégulé	Précision	Observations	Conformit
DOONGE EIMIT		X	X			+-2%		✓
	Enregistren	nent de la T°	Régul	ation de la T°C		Capacité	Observations	Conformit
TOCKAGE LIANT	NAME OF THE PARTY	Annothing a street entry	31.15. T.A.	CHO DESCRIPTION DE LA COLONIA	_	3 x 48 m3	-	V
		X	X	+/- 5 %	Marque :	SAE	0	
STOCKAGE	Chargen	nent Direct	Capac	ité de Stockage		ECUPITEO	Observations	Conformit
ENROBES	3 3 3 4 5 MOG	10000000000000000000000000000000000000		50t	S	ECURITES		✓
				AUTOMATISM	AE .			
				AUTOMATISM	NE.	Présence	Observations	Conformit
Dé	marrage ségue	ntiel des doseurs	à granulats fine	s et agrégats d'enrobés		X	Objet valions	✓
	arago ooquo		ion des formules	- s. agrogad a omobos	f:	x		
	Correction d'			es granulats secs.		x		· /
			ume au débit des			x		✓
Prise en com				nulats froids et l'injection	du bitume	X		·
11.20192.000.0000.000				nation délivrée par le dé	901X 12018 D19 2011 11	X	 	· ·
				ébit de tous les constitua		x	+	



Annexe 3

Rapport de contrôle des rejets atmosphériques de la centrale d'enrobage TSM 25 MAJOR-M

Rapport de mesure



EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES
A l'attention de Jérome BOIDIN
3 PLACE DE L'EUROPE BATIMENT A -3-7
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

MESURES DE CONCENTRATIONS EN POLLUANTS DANS LES REJETS ATMOSPHERIQUES

	Rapport		
Intervention sur site réalisée par	rédigé par	validé par	
GHIRARDI Roberto	GHIRARDI Roberto	DEWEZ Frédéric	

Date d'édition du rapport	Référence du rapport (chrono)	Nature de la révision
14/03/2024	EL7P1/24/226	Rapport initial

INTERVENTION

Eiffage GTE
Poste d'enrobage TSM 25 Major
Chez carrière Maroncelli
Route des iles 84420 PIOLENC

SOCOTEC ENVIRONNEMENT est agréé par le ministre chargé des installations classées par arrêté du JO du 22 décembre 2023.

La liste des prélèvements pour lesquels l'agrément a été délivré est disponible dans l'annexe 1.

N° D'AFFAIRE : 2309EL7P1000016 MISSION REALISEE LE : 14/02/2024

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Ce rapport a été édité à partir de la trame « Mesures au rejets atmosphériques – Modèle de rapport V19 »

POLE ENVIRONNEMENT SUD
Agence Environnement Méditerranée Mesures
Immeuble - Le Rifkin
ZAC du Petit Arbois
Avenue Louis Philibert
13290 AIX EN PROVENCE

Nombre de page : 73 pages (annexes comprises)

cofrac Accréditation n°1-7125

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole * au paragraphe 1

Liste des implantations et portées disponibles sur www.cofrac.fr



SOMMAIRE

PRESE	NTATION DE LA MISSION	3
SYNTH	IESE DES DECLARATIONS DE CONFORMITE	4
TABLE	AU RECAPITULATIF DES RESULTATS DE MESURES	5
3.1	CENTRALE D'ENROBEE	5
ANNE	(ES	11
4.1	ANNEXE 1 : AGREMENTS DE SOCOTEC ET DU LABORATOIRE SOUS-TRAITANT	11
4.2	ANNEXE 2: DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET DE LEURS CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT	12
4.4	ANNEXE 4: MATERIEL DE MESURE	16
4.5	ANNEXE 5 : CONFORMITE DE LA SECTION DE MESURAGE	17
4.7	ANNEXE 7: IMPACTS ET ECARTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DE REFERENCE	19
	SYNTH TABLE 3.1 ANNEX 4.1 4.2 4.3 4.4 4.5 4.6 4.7 4.8 4.9	PRESENTATION DE LA MISSION SYNTHESE DES DECLARATIONS DE CONFORMITE

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 2/73



1. Presentation de la mission

Objectif

Ce rapport présente les résultats :

- de l'évaluation de l'homogénéité de l'effluent gazeux,
- des mesures de concentrations en polluants réalisées sur les rejets atmosphériques suivants :
 - Centrale d'enrobée,

selon le contrat référencé 2309EL7P1000016.

Demandeur

EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES
3 PLACE DE L'EUROPE BATIMENT A -3-7
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Site d'intervention

Eiffage GTE
Poste d'enrobage TSM 25 Major
Chez carrière Maroncelli
Route des iles 84420 PIOLENC

Référentiel

	Texte de référence	Commentaire
Agréments	Dernière version de l'arrêté du 11 mars 2010 (modalités d'agrément des laboratoires)	-
Normes de référence	Avis ministériel sur les méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les ICPE	The state of the s
Accréditations	Emissions de sources fixes	Les paramètres mesurés sous accréditation apparaissent avec le symbole (*) dans le tableau ci-après.
Valeurs Limites à l'Emission (VLE)	texte(s) spécifique(s) à l'installation	-

Paramètres contrôlés

Le tableau ci-dessous indique les paramètres contrôlés pour chaque rejet.

Rejet	Paramètres à contrôler
Centrale d'enrobée	SO2*, CO2, CO*, poussières*, H2O*, vitesse*, O2*, COVT*, COVNM*, CH4*, HAP*, Odeurs, Hg*, Zn, V.*, TI*, Te, Se, Pb*, Ni*, Mn*, Sn, Cu*, Co*, Cr*, Cd*, As*, Sb*, NOx*

^{*} sous accréditation (prélèvement et analyse), excepté pour H₂O, la mesure n'est pas couverte par l'accréditation lorsque la teneur en humidité est en dehors du domaine d'application de la norme NF EN 14790 (humidité volumique < 4 % voir §4.3).

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 3/73



2. SYNTHESE DES DECLARATIONS DE CONFORMITE

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs limites réglementaires sans tenir compte de l'incertitude.

Synthèse des déclarations de conformité				
Installation 1 "Centrale d'enrobée"				
Paramètres		Résultat	Déclaration de conformité (C/NC)	
со	Concentration	< VLEj	С	
NOx	Concentration	< VLEj	С	
COVNM	Concentration	< VLEj	С	
poussières	Concentration	< VLEj	С	
SO2	Concentration	< VLEj	С	
Hg	Concentration	< VLEj	С	
ТІ	Concentration	< VLEj	С	
Hg+Tl	Concentration	< VLEj	С	
As+Se+Te	Concentration	< VLEj	С	
Pb	Concentration	< VLEj	С	
Sb+Cd+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni	Concentration	< VLEj	С	
HAP(8 - NF X 43-329)	Concentration	< VLEj	С	
HAP (16)	Concentration	< VLEj	С	
COV Annexe III	Concentration	< VLEj	С	

La valeur limite de 0,2 mg/m03 s'appliquant à la somme des HAPs benzo (a) pyrène et naphtalène est respectée.

VLEj : Valeur limite d'émission journalière ; NC : non conforme ; C : conforme

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 4/73



3. TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS DE MESURES

Les règles de traitement des résultats sont celles définies par la norme NF X43-551 :

- pour une valeur comprise entre la limite de détection (LQ/3 pour les mesures manuelles et LQ/2 pour les mesures automatiques) et la limite de quantification le résultat retenu est égal à la limite de quantification divisée par deux (indication « <LQ » dans l'annexe 10 « Laboratoire sous traitant » et pour les méthodes automatiques dans l'annexe 9 « détail des résultats »), cette règle s'applique à chaque composé ou à chaque compartiment (ex : gazeux, particulaire...) dans le cadre d'une somme,</p>
- pour une valeur inférieure à la limite de détection (LQ/3 pour les mesures manuelles et LQ/2 pour les mesures automatiques) le résultat retenu est égal à zéro (indication « <LQ/3 » dans l'annexe 10 « Laboratoire sous traitant » et «<LQ/2 » pour les méthodes automatiques dans l'annexe 9 « détail des résultats »), cette règle s'applique à chaque composé ou à chaque compartiment (ex : gazeux, particulaire...) dans le cadre d'une somme,</p>
- lorsque la valeur du blanc est supérieure à la mesure, le résultat est égal à la valeur du blanc (indication dans le tableau par le signe « < »).

3.1 Centrale d'enrobée

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques - 14/02/2024					
Teneur en oxygène de référence (O2 ref) de l'installation (% vol)			17		
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Ecart à la norme	Moyenne
Conditions de fonctionnement de l'installation	cf.	annexe 2 du rap	port	(N/A)	(N/A)
Durée des essais	1:00	1:00	1:00	(N/A)	(N/A)
Vitesse au niveau de la section de mesurage (m/s)	11,6	11,4	11,5	Oui	11,5
Température moyenne des gaz (°C)	140,0	140,0	140,0	(N/A)	140,0
Débit des gaz humides aux conditions réelles de T, P (m³/h)	55 283	54 312	54 959	Oui	54 851
Débit de gaz sec aux conditions normales (Nm3/h)	30 070	29 735	30 012	Oui	29 939
Concentration en O2 (% volume)	17,8	18,5	18,9	Non	18,4
Concentration en CO2 (% volume)	2,2	1,7	1,5	Non	1,8
Teneur volumique en vapeur d'eau (% volume)	18,3	17,8	18,0	Non	18,0

Conformité de la section de mesurage :

Les prescriptions normatives liées à la section de mesurage ne sont pas satisfaisantes dans leur totalité. Voir annexes 5 et 7.

Conformité des méthodes de mesurage :

Lors de la mise en œuvre des méthodes de mesurage, des écarts par rapport aux normes de référence suivantes ont été relevés :

- NF EN 15259,
- NF EN 14385,
- NF EN 14792,
- NF EN 12619

Ces écarts ainsi que leurs impacts associés sont précisés dans l'annexe 7.

La présence de ces écarts ne remet pas en cause la déclaration de conformité.

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 5/73



Tableau récapitulatif des résultats de mesures

Les concentrations sont exprimées sur gaz sec et rapportées à la teneur en oxygène de référence, soit 17%. Les résultats détaillés des mesures sont disponibles dans l'annexe 9 (détail des résultats par composés, incertitudes de mesure,...).

incertitudes de mesure,).	Installat	ion 1 "Cen	trale d'eni	robée"		
	Ecart à la norme	essai1	essai 2	essai 3	Moyenne	VLE journalière
		Vites	se			
Date des essais		14/02/2024	14/02/2024	14/02/2024		
Plage horaire		09:10-09:18	10:15-10:23	11:20-11:28		
Débit de gaz sec (Nm3/h)	Oui	30070	29735	30012	29939	-
Débit de gaz sec (Nm3/h) à O2 ref.	Oui	24154	18244	16095	19498	-
Vitesse au débouché (m/s)	Oui	11,57	11,37	11,50	11,48	-
		СО				
Date et durée des essais		14/02/24 01:00	14/02/24 01:00	14/02/24 01:00		
Plage horaire		09:18-10:18	10:18-11:18	11:18-12:18		
Concentration : mg/Nm3 sur gaz sec à O2 ref.	Non	74,42	107	123	102	500
Flux massique : g/h	Non	1790	1942	2002	1912	-
		NO	x			
Date et durée des essais		14/02/24 01:00	14/02/24 01:00	14/02/24 01:00		
Plage horaire		09:18-10:18	10:18-11:18	11:18-12:18		
Concentration : mg/Nm3 sur gaz sec à O2 ref. eq. NO2	Oui	29,67	28,07	24,02	27,25	350
Flux massique : g/h	Oui	713	516	386	538	-
		cov	T			
Date et durée des essais		14/02/24 01:00	14/02/24 01:00	14/02/24 01:00		
Plage horaire		09:18-10:18	10:18-11:18	11:18-12:18		
Concentration: mg/Nm3 équivalent C sur gaz sec à O2 ref.	Oui	1,77	2,14	4,35	2,75	-
Flux massique : g/h	Oui	43,67	38,86	69,86	50,80	

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 6/73



	Installat	ion 1 "Cen	trale d'eni	robée"		
	Ecart à la norme	essai1	essai 2	essai 3	Moyenne	VLE journalière
		CH4	4			
Date et durée des essais		14/02/24 01:00	14/02/24 01:00	14/02/24 01:00		
Plage horaire		09:18-10:18	10:18-11:18	11:18-12:18		
Concentration: mg/Nm3 équivalent CH4 sur gaz sec à O2 ref.	Non	1,70	2,79	3,24	2,58	-
Flux massique : g/h	Non	36,81	50,30	52,05	46,38	-
		COVI	IM			
Date et durée des essais		14/02/24 01:00	14/02/24 01:00	14/02/24 01:00		
Plage horaire		09:18-10:18	10:18-11:18	11:18-12:18		
Concentration : mg/Nm3 équivalent C sur gaz sec à O2 ref.	Oui	0,49	0,034	1,91	0,81	110
Flux massique : g/h	Oui	15,92	0,94	30,63	15,83	-
		poussi	ères			
Date et durée des essais		14/02/24 01:04	14/02/24 01:04	14/02/24 01:04		
Plage horaire		09:18-10:22	10:25-11:29	11:31-12:35		
Concentration : mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Non	7,16	14,40	10,85	10,80	50
Flux massique : g/h	Non	170	256	174	200	-
		SO	2			
Date et durée des essais		14/02/24 01:04	14/02/24 01:04	14/02/24 01:04		
Plage horaire		09:18-10:22	10:25-11:29	11:31-12:35		
Concentration : mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Non	4,80	5,34	9,54	6,56	300
Flux massique : g/h	Non	114	94,79	153	121	-
		Hg				
Date et durée des essais		14/02/24 01:04	14/02/24 01:04	14/02/24 01:04		
Plage horaire		09:18-10:22	10:25-11:29	11:31-12:35		
Concentration : mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Non	0,0030	0,0021	0,0026	0,0026	0,05
Flux massique : g/h	Non	0,071	0,038	0,041	0,050	-

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 7/73



	Installat	ion 1 "Cen	trale d'eni	robée"		
	Ecart à la norme	essai1	essai 2	essai 3	Moyenne	VLE journalière
		ΤI				
Date et durée des essais		14/02/24 01:04	14/02/24 01:04	14/02/24 01:04		
Plage horaire		09:18-10:22	10:25-11:29	11:31-12:35		
Concentration : mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Oui	0	0	0	0	0,05
Flux massique : g/h	Oui	0	0	0	0	-
		Hg+	TI			
Date et durée des essais		14/02/24 01:04	14/02/24 01:04	14/02/24 01:04		
Plage horaire		09:18-10:22	10:25-11:29	11:31-12:35		
Concentration : mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Oui	0,0030	0,0021	0,0026	0,0026	0,1
Flux massique : g/h	Oui	0,071	0,038	0,041	0,050	-
		As+Se	+Te			
Date et durée des essais		14/02/24 01:04	14/02/24 01:04	14/02/24 01:04		
Plage horaire		09:18-10:22	10:25-11:29	11:31-12:35		
Concentration : mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Oui	0,0012	0,00032	0,00019	0,00058	1
Flux massique : g/h	Oui	0,029	0,0057	0,0030	0,013	-
		Pb				
Date et durée des essais		14/02/24 01:04	14/02/24 01:04	14/02/24 01:04		
Plage horaire		09:18-10:22	10:25-11:29	11:31-12:35		
Concentration : mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Oui	0,021	0,023	0,066	0,037	1
Flux massique : g/h	Oui	0,50	0,40	1,06	0,65	-
	5	b+Cd+Cr+Co+C	Cu+Sn+Mn+Ni			
Date et durée des essais		14/02/24 01:04	14/02/24 01:04	14/02/24 01:04		
Plage horaire		09:18-10:22	10:25-11:29	11:31-12:35		
Concentration : mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Oui	0,25	0,11	0,102	0,15	5
Flux massique : g/h	Oui	5,93	1,88	1,65	3,15	-

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 8/73



	Installation 1 "Centrale d'enrobée"					
	Ecart à la norme	essai1	essai 2	essai 3	Moyenne	VLE journalière
		HAP (8 - NF	X 43-329)			
Date et durée des essais		14/02/24 01:00	-	-		
Plage horaire		12:35-13:35	-	-		
Concentration : mg/Nm3 sur gaz sec à 17 % d'O2	Non	0	-	-	0	0,2
Flux massique : g/h	Non	0	-	-	0	-
		HAP (16)			
Date et durée des essais		14/02/24 01:00	-	-		
Plage horaire		12:35-13:35	-	-		
Concentration : mg/Nm3 sur gaz sec à 17 % d'O2	Non	0,013	-	-	0,013	0,2
Flux massique : g/h	Non	0,21	-	-	0,21	-
	Odeurs					
Date et durée des essais		14/02/24	-	-		
Concentration d'odeur : uo/m3	-	5468	-	-	-	-

VLE : Valeur limite d'émission ; (N/A) : non applicable ;

Non : la mesure ne fait pas l'objet d'un écart ; Oui : la mesure fait l'objet d'un écart dont le détail figure en annexe 7.

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 9/73



Annexe 3

Paramètres ou Sommes de Paramètres	Valeurs mesurées µg/Nm3 à O2 ref
Somme COV Halogénés (µg/m3)	197,7
méthacrylates (μg/m3)	10,4
Biphényl (µg/m3)	0,0
1-4 dioxane (µg/m3)	0,0
benzène (µg/m3)	110,8
Diméthyl disulfide	0,0
Diméthyl sulfide	0,0
Pyridine	0,0
2.4-TDI (2.4-diisocyanate de toluène)	0,6
Métaux	2,3
Aldehydes	1234,0
Amines	0,0
Anhydride maléique	0,0
Acides gras	0,0
aniline	0,0
o-toluidine	0,0
mercaptans	0,0
Composes nitrés et phénoliques	52,7

		VLE	Résultat
Total COV Annexes 3 (μg/Nm3 à O2 ref)	1608,56	20000 si Flux > 100 g/h	С
Flux Annexe 3 (g/h)	48,37	-	-

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 10/73



4. ANNEXES

4.1 Annexe 1 : Agréments de Socotec et du laboratoire sous-traitant

N°	Liste des agréments définis dans l'arrêté du 11/03/10	Socotec	Laboratoire sous-traitant
1	prélèvement (1a) et quantification (1b) des poussières dans une veine gazeuse	1a	1b
2	prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux	2	
3	prélèvement (3a) et analyse (3b) de mercure (Hg)	3a	3b
4	prélèvement (4a) et analyse (4b) d'acide chlorhydrique (HCl)	4a	4b
5a	prélèvement (5a) et analyse (5b) d'acide fluorhydrique (HF)	5a	5b
6a	prélèvement (6a) et analyse (6b) de métaux lourds autres que le mercure	6a	6b
7	prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse (PCDD et PCDF)	7	-
8	analyse de la concentration en dioxines et furannes (PCDD et PCDF)	-	8
9	prélèvement (9a) et analyse (9b) d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	9a	9b
10	prélèvement (10a) et analyse (10b) du dioxyde de soufre (SO ₂)	10a	10b
11	prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NO _x et/ou NO)	11	-
12	prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO)	12	-
13	prélèvement et analyse de l'oxygène (O ₂)	13	-
14	détermination de la vitesse et du débit-volume	14	-
15	prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau	15	-
16	prélèvement (16a) et analyse (16b) de l'ammoniac (NH₃)	16a	16b

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 11/73



4.2 Annexe 2 : Description des installations et de leurs conditions de fonctionnement

Les éléments figurant dans le présent paragraphe sont fournis par vos soins. Dans le cas où ces informations seraient susceptibles d'affecter la validé des résultats, notre responsabilité ne pourrait être engagée.

4.2.1 Description de l'installation contrôlée et conditions de fonctionnement de l'installation

Conduit 1	
Туре	Centrale d'enrobé
Secteur d'activité ou rubrique ICPE	2521
Description succincte du process	Installation que permet de fabriquer des enrobés à chaud.
Combustible / Puissance de l'installation	210 t/h - T enrobé 170°C - Bruler 52% 162°C - Ventilateur 50%
Procédé	en continu
Conditions de fonctionnement	Nominale. Pas d'incident à signaler lors des mesures
Traitement des fumées	Filtre à manche
Nature des produits d'entrée et produits finis	Gaz de combustion, vapeurs d'enrobés, produit pétrolier

4.2.2 Paramètres pouvant influer sur les résultats de mesure

Sans Objet

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 12/73



4.3 Annexe 3 : Méthodes de référence

Les méthodes de référence sont celles définies dans l'avis ministériel sur les méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement.

4.3.1 Mesures avec résultat immédiat

Ces méthodes consistent à prélever un échantillon de l'effluent gazeux, à le traiter et à l'acheminer vers un analyseur de gaz à l'aide d'une ligne d'échantillonnage.

La ligne d'échantillonnage comporte :

une prise de gaz (sonde réfractaire chauffée en acier inox) équipée d'un dispositif de filtration,

Pour les gaz autres que les COV :

- une ligne de transfert thermorégulée jusqu'au système de conditionnement,
- un système de conditionnement pour éliminer la vapeur d'eau par condensation à l'aide d'un système de refroidissement,
- une ligne froide de transfert vers l'analyseur.

Pour les COV:

 une ligne en PTFE chauffée à une température de 20°C au-dessus de la température de l'effluent gazeux afin d'éviter la condensation de certains composés dans la ligne et inférieure à 200°C.

Les mesures sont enregistrées en continu à l'aide d'une centrale d'acquisition et stockées sur PC.

Les méthodes de référence utilisées pour les mesures avec résultat immédiat sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Paramètre	Méthode de référence	
O ₂	analyseur en continu à paramagnétisme	NF EN 14789
CO/CO ₂	analyseur en continu à absorption infrarouge	NF EN 15058 (CO) XP CEN/TS 17405 (CO ₂)
NOx	analyseur en continu à chimiluminescence	NF EN 14792
COV (Composés Organiques Volatils)	analyseur en continu à ionisation de flammes	NF EN 12619
COV non méthaniques	analyseur en continu à ionisation de flammes	XP X 43-554

Conformément aux exigences des normes, les analyseurs ont fait l'objet des vérifications suivantes sur site :

Avant échantillonnage :

- préchauffage de l'équipement,
- injection du gaz de zéro en entrée d'analyseur et ajustage du zéro,
- injection du gaz étalon en entrée d'analyseur et ajustage de la sensibilité,
- contrôle du zéro en entrée d'analyseur,
- contrôle du zéro en tête de ligne,
- contrôle de la sensibilité en tête de ligne.

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 13/73



Après échantillonnage :

- contrôle du zéro en tête de ligne,
- contrôle de la sensibilité en tête de ligne.

L'éventuelle dérive des analyseurs au cours de la mesure est prise en compte dans le calcul des concentrations en polluant.

4.3.2 Mesures avec résultat différé

Mesures par filtration et absorption dans une solution de barbotage

Un échantillon représentatif de l'effluent gazeux est extrait du conduit par l'intermédiaire d'une sonde de prélèvement isocinétique. La phase particulaire est recueillie par filtration et la phase gazeuse est piégée par absorption dans une solution de barbotage spécifique à chaque polluant contenue dans des barboteurs avec fritté.

La ligne de prélèvement se divise en aval du filtre en une ligne principale et une ligne secondaire, chaque ligne possédant son propre système d'aspiration et de mesure du débit (compteur à gaz sec).

Une fois conditionnés, les échantillons prélevés sont envoyés pour analyse à un laboratoire.

Les méthodes de référence, les solutions de barbotage et les analyses réalisées pour les mesures avec résultat différé sont détaillées dans le tableau ci-après.

Paramètre	Méthode de référence	Solution de barbotage	Analyse
poussières	NF EN 13284-1 (faibles concentrations) NF X44-052 (fortes concentrations)	-	pesée
SO _x	NF EN 14791	eau oxygénée	chromatographie ionique
Hg	NF EN 13211	Acide sulfurique et permanganate de potassium	absorption atomique sans flamme
métaux (hors Hg)	NF EN 14385	acide nitrique et peroxyde d'hydrogène	ICP-MS
COV Annexe III	-	Support adapté selon composé analysé	Méthode adaptée selon composé analysé

Pour les prélèvements simultanés de plusieurs polluants, les exigences de la norme NF X43-551 ont été mises en œuvre.

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 14/73



4.3.3 Mesures par adsorption sur résine

Mesure de concentration en HAP

La concentration en HAP est mesurée conformément à la norme X43-329. Un échantillon représentatif de l'effluent gazeux est extrait du conduit par l'intermédiaire d'une sonde de prélèvement isocinétique. La phase particulaire est recueillie par filtration et la phase gazeuse est piégée par condensation et adsorption sur une résine spécifique de type XAD2.

Le système de prélèvement ne comporte pas de dérivation.

Les échantillons prélevés (filtre, résine XAD2, solution de rinçage et condensats) sont conditionnés, puis traités et analysés par un laboratoire par chromatographie en phase gazeuse couplée avec un spectromètre de masse (GC-MS).

Les HAP couverts par l'accréditation sont les suivants : benzo(a)antracène, benzo(k)fluoranthène, benzo(b)fluoranthène, benzo(a)pyrène, dibenzo(a,h)antracène, benzo(g,h,i)pérylène, indéno(1,2,3-c,d)pyrène, fluoranthène

4.3.4 Mesures complémentaires

Vitesse de l'effluent gazeux :

La vitesse et le débit volumique de l'effluent gazeux sont déterminés par l'exploration de la section de mesurage au moyen d'un tube de Pitot conformément à la norme NF EN 16911-1 et au fascicule FD X43-140.

Teneur en eau de l'effluent gazeux :

La teneur volumique en eau de l'effluent gazeux est déterminée conformément à la norme NF EN 14790. Cette méthode consiste à extraire du conduit un échantillon de l'effluent gazeux à l'aide d'une ligne chauffée et à piéger l'eau contenue dans l'effluent gazeux par condensation dans des barboteurs montés en série et par adsorption sur une colonne contenant un agent desséchant. La masse d'eau recueillie est ensuite déterminée par pesée. Toutefois cette méthode est définie pour des teneurs volumiques en eau comprises entre 4 % et 40 %. Dans le cas où la teneur volumique en eau est inférieure 4 %, une méthode hors accréditation de détermination à l'aide d'une sonde capacitive est mise en œuvre.

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 15/73



4.4 Annexe 4 : Matériel de mesure

Le matériel et les consommables utilisés pour chaque mesure sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Matériel	marque/type	n° d'identification	Matériel : date du dernier étalonnage Gaz étalon : date limite d'utilisation	n° du certificat d'étalonnage
température	sonde θ 1500mm DADO	22985	07/06/23	CV N°23-05566
vitesse	Pitot L 1700 mm (6654)	6654	25/06/19	A19-111873
vitesse	KIMO MPR500	22281-C	07/03/22	P22-113822
Analyseur	HORIBA PG 350	15967	03/03/23	CE N°23-02455
Analyseur	JUM 109	23205	15/05/23	CE N°23-04862
acquisition de données	12527 - GL 220 QAL2	12527	21/03/23	CE N°23-02966
bouteille gaz	Messer	54308670	27/09/24	20213955
bouteille gaz	0	AIR	00/01/00	0
bouteille gaz	Messer	54114061	17/08/24	N°21-1509
bouteille gaz	Messer	54188677	23/03/24	N°21-0431
compteurs	DADOLAB QB1 - 22989	22989	10/05/23	CV N° 23-04697
température	sonde θ téflon	22717	13/07/22	CE N°22-06272
compteurs	22987 - compteur n°2	22987-2	19/10/23	CV N°23-11019-voie2
compteurs	22987 - compteur n°1	22987-1	19/10/23	CV N°23-11019-voie1
compteurs	18936 - compteur n°1	18936-1	29/03/23	CV N°23-03316-voie1
Balance	METTLER BBA422-35M	9568	17/02/23	CE N°23-01931
Masse étalon	ZWIEBEL	24575	19/04/21	Z2115203
température	sonde θ téflon	22718	13/07/22	CE N°22-06273
valise		AIX-1		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 16/73



4.5 Annexe 5 : Conformité de la section de mesurage

	Caractéris	stiques du conduit : 1 - Conduit 1	
		duit (au débouché) sont fournis par vos soins. Dans le cas où ces informations seraient susceptibles ilt être engagée.	
Forme Orientation	Circulaire Verticale		
	Dimensions internes		
Ø (m) =	1,3		
$\emptyset_{d\acute{e}bouch\acute{e}}$ (m) =			
Hauteur (m)	15	Valeurs fournies par le client :	
	Conformité de la plateforme		
Hauteur par rapport	8		

		Conformité de	la plateforme		
Hauteur par rapport au sol (m)	8				
Longueurs droites amont sans accident	o > 5 DH	● < 5 DH			
Longueurs droites aval sans accident	● > 5 DH	o < 5 DH			
Nombre d'axes explorables	2				
Nombre d'orifices / axe	1				
Zone de dégagement (m)	5				
Surface de travail	suffisant	o insuffisar	nt		
Mains courantes	• oui	o non			
Plinthes	● oui	o non			
Moyen de transport pour le matériel (potence, ascenseur,)	o oui	● non			
Accessibilité	• échelle à crinoline	o escalier	o ascenseur	o nacelle	o mesure au sol
Orifices de mesurage adaptés	• oui	o non			
Hauteur entre la plate- forme et l'orifice de prélèvement (m)	1,5				

	Caractéristiques d'écoulement de		
Pression dynamique > 5 Pa	• oui	O non	
Absence de giration	● oui	o non	
Rapport entre vitesse locale la plus élevée et la plus basse < 3	• oui	o non	

Observations

Les trois conditions étants remplies, l'écoulement sur le plan de mesurage est considéré comme homogène y compris dans le cas où les longueurs droites en amont et aval de la section de mesurage ne seraient pas satisfaites

Avec: $D_h = 4 \times \frac{S}{P}$

 D_h = diamètre hydraulique du conduit (m); S = surface de la section du conduit (m²); P = périmètre de la section du conduit (m)

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 17/73



4.6 Annexe 6 : Evaluation de l'homogénéité de l'effluent gazeux

Dans le cas des composés gazeux, la stratégie d'échantillonnage dépend de l'homogénéité des effluents gazeux sur la section de mesurage. L'homogénéité doit être évaluée conformément au paragraphe 8.3 de la norme NF EN 15259. Toutefois, conformément aux exigences du 5.2.3.3 de la NF X 43-551, il est admis que l'écoulement est homogène au sens de la norme NF EN 15259 dans les cas suivants :

- les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air (il est supposé qu'il n'y a pas d'entrée d'air pour les conduits en pression),
- les effluents sont issus de plusieurs émetteurs et la section de mesurage est située en aval d'un système d'homogénéisation tel qu'un ventilateur d'extraction et il n'y a pas d'entrée d'air en aval.

4.6.1 Centrale d'enrobage

Les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Ainsi, la section de mesure est considérée comme homogène selon la NF X 43-551.

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 18/73



4.7 Annexe 7 : Impacts et écarts sur la mise en œuvre des normes de référence

	Impacts et écarts sur la mise en œuvre des nor	mes de reference : 1 - Conduit 1
Norme	Ecart par rapport à la norme	Impact sur le résultat transmis
▼ NF EN 15259	Les distances amont et/ou aval de la section de mesurage sont inférieures à 5 Diamètres Hydrauliques.	Pas d'impact sur les résultats ni sur la déclaration de conformité, en effet l'écoulement peut être considéré comme satisfaisant sachant que les pressions différentielles sont supérieures à 5 Pa, que le rapport entre la vitesse locale la plur élevée et la plus faible est inférieur à 3 et qu'aucune giration n'a été détectée.
NF EN 13284-1		
▼ NF EN 14385 NF EN 13211 NF EN ISO 21877 NF CEN/TS 17340 NF EN 1911 NF EN 14791	La concentration du dernier barboteur dans le cadre de l'évaluation du rendement d'absorption ne permet pas d'atteindre le critère d'acceptabilité du rendement pour le/les paramètres suivants : - Cr, Ni, Pb	L'efficacité d'absorption étant réduite, il y a un risque de sous-estimation de l'incertitude de mesure. Pour les métaux, sachant que les concentrations mesurée sont proches des limites de quantification, le critère d'acceptation est difficile à satisfaire. Dans ce cas, compte tenu de la position du résultat par rapport à la VLE, l'impact peut être considéré comme négligeable.
	L'efficacité de conversion du convertisseur de NO2 est inférieure à 95%. Elle reste cependant supérieure à 80 % lorsqu'elle est déterminée sur la voie « mesurage ».	Si le rendement est déterminé sur la voie « mesurage », le LAB REF 22 autorise l'utilisation d'analyseur dont le rendement, est inférieur à 95 % mais supérieur à 8 %. Dans le cas présent, il n'y a pas d'impact sur le resultat des NOx car la présence de NO2 est négliqueable.
▼ NF EN 14792 ▼ NF EN 12619 □ XP X 43-554	L'analyseur présente une sensibilité à l'oxygène supérieure à 2 % de la pleine échelle.	Sachant que l'ajustage de l'analyseur est réalisé avec une bouteille étalon, dont la matrice est de l'air, l'impact sur les résultats de mesurage est négligeable. Impact valable uniquement si le constat de vérification de l'appareil déclare la conformité sous réserve d'un ajustage dans une matrice air.

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 19/73

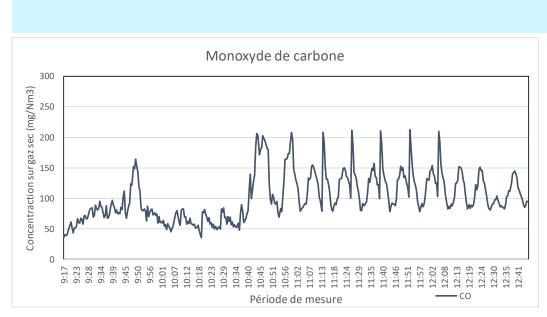


4.8 Annexe 8 : Courbes d'enregistrement

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats des analyses de gaz en continu.

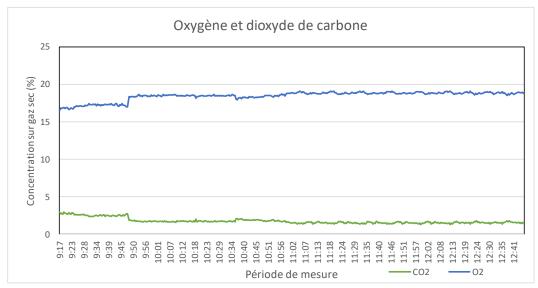
CONDUIT 1 LE 14/02/2024

Note:



Installation Conduit 1 Concentrations corrigées en O2

CO (mg/Nm3)	
Min	35,42
Max	213
Moyenne	102



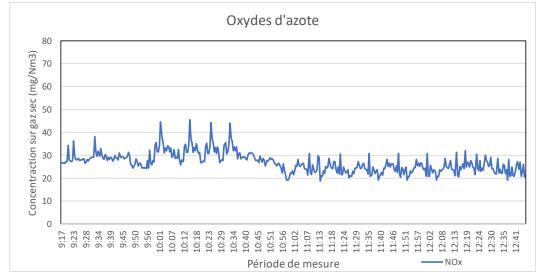
Installation Conduit 1

O ₂ (%)		
Min	16,50	
Max	19,10	
Moyenne	18,40	

CO ₂ (%)		
Min	1,31	
Max	2,94	
Moyenne	1,79	

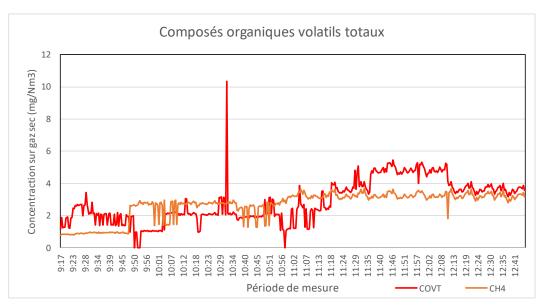
N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 20/73





Installation Conduit 1 Concentrations corrigées en O2

NOx (mg/Nm3)		
Min	18,59	
Max	45,47	
Moyenne	27,25	



Installation Conduit 1 Concentrations corrigées en O2

COV totaux (mg équivalent C/Nm3)		
Min	0	
Max	10	
Moyenne	2,75	

CH4 (mg équivalent CH4/Nm3)							
Min	1						
Max	4						
Moyenne	2,58						

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 21/73



oui

oui

4.9 Annexe 9 : Résultats détaillés des essais

Les incertitudes présentées sont déterminées pour des conditions de mesure « normalisées » et ne tiennent pas compte des éventuels écarts par rapport aux normes listés dans l'annexe 7. Ces incertitudes peuvent par conséquent être sous-estimées.

Nombre et e	mplaceme	nt des poi	nts de me	esure selor	NF EN 1	15259. Inst	allation C	onduit 1 l	e 14/02/
Conduit circulaire				Choix de	la methode	: METHO	DE TANGEN	NTIELLE	
diamètre du conduit (m)	1,30								
diamètre au débouché (si différent) (m)				Nombre	de points de	prélèvement p	oar diamètre	4	
surface de la section (m²)	1,33								
N° du point de prélèvèvement	1	2	3	4	5	6	7	8	9
distance point / paroi (cm)	8,7	32,5	97,5	121,3					

		distance	Essai 1	Heures :	09:10	09:18	Essai 2	Heures :	10:15	10:23	Essai 3	Heures :	11:20	11:28
Mesure	N° point de prélèvement	point / paroi (cm)	température (°C)	pression statique (Pa)	pression dynamique (Pa)	Vitesse	température (°C)	pression statique (Pa)	pression dynamique (Pa)	Vitesse	température (°C)	pression statique (Pa)	pression dynamique (Pa)	Vitesse
Ligne de	1	8,7	140,0		34,0	9,1	140,0		36,0	9,4	140,0		38,0	9,6
prélèvement	2	32,5	140,0	45	62,0	12,3	140,0	48	55,0	11,6	140,0	44	60,0	12,1
preievernem 4	3	97,5	140,0	45	82,0	14,2	140,0	40	80,0	14,0	140,0	44	78,0	13,8
·	4	121,3	140,0		44,0	10,4	140,0		41,0	10,0	140,0		45,0	10,5
l iana da	1	8,7	140,0		45,0	10,5	140,0		41,0	10,0	140,0		43,0	10,3
Ligne de prélèvement	2	32,5	140,0	45	65,0	12,6	140,0	40	60,0	12,1	140,0	44	66,0	12,7
preievement	3	97,5	140,0	45	74,0	13,5	140,0	48	75,0	13,5	140,0	44	70,0	13,1
	4	121,3	140,0		41,0	10,0	140,0		43,0	10,3	140,0		40,0	9,9

Essai 1	Essai 2	Essai 3	Essai 4	Essai 5	Essai 6	Essai 7	Essai 8
09:10:00	10:15:00	11:20:00					
09:18:00	10:23:00	11:28:00					
0,9930							
11,6	11,4	11,5	-	-	-	-	-
11,57	11,37	11,50					
0,45	0,44	0,44	-	-	-	-	-
55283	54312	54959					
36811	36166	36595	-	-	-	-	-
30070	29735	30012					
2094	1922	1983	-	-	-	-	-
	09:10:00 09:18:00 11,6 11,57 0,45 55283 36811 30070	09:10:00 10:15:00 09:18:00 10:23:00 11,6 11,4 11,57 11,37 0,45 0,44 55283 54312 36811 36166 30070 29735	09:10:00 10:15:00 11:20:00 09:18:00 10:23:00 11:28:00 11,6 11,4 11,5 11,57 11,37 11,50 0,45 0,44 0,44 55283 54312 54959 36811 36166 36595 30070 29735 30012	09:10:00 10:15:00 11:20:00 09:18:00 10:23:00 11:28:00 11,6 11,4 11,5 - 11,57 11,37 11,50 0,45 0,44 0,44 - 55283 54312 54959 36811 36166 36595 - 30070 29735 30012 - - -	09:10:00 10:15:00 11:20:00 09:18:00 10:23:00 11:28:00 0,9930 11,6 11,4 11,5 - 11,57 11,37 11,50 - 0,45 0,44 0,44 - - 55283 54312 54959 - - 36811 36166 36595 - - 30070 29735 30012 - -	09:10:00 10:15:00 11:20:00 09:18:00 10:23:00 11:28:00 0,9930 11,6 11,4 11,5 - - - 11,57 11,37 11,50	09:10:00 10:15:00 11:20:00 09:18:00 10:23:00 11:28:00 0,9930 11,6 11,4 11,5 - - - 11,57 11,37 11,50

Validation de la mesure								
absence de giration	oui	écart entre température absolue en chaque point et température moyenne sur la section < 5%						
pressions dynamiques > 5 Pa	oui	écart entre vitesse moyenne sur chaque diamètre et vitesse moyenne sur la section < 5%						
rapport vmax/vmin < 3	oui							

	Teneur en oxygène de référence. Installation Conduit 1.							
correction	O2							
teneur en O2 de référence (%)	17							

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 22/73



Résultats des mesures automatiques. Installation Conduit 1 le 14/02/2024

Les résultats ci-dessous sont systèmatiquement corrigés de la dérive des analyseurs même si elle est inférieure à 2 %.

illierieure a 2 %.									
	gamme (% ou ppm)	essai 1	essai 2	essai 3	essai 4	essai 5	essai 6	essai 7	essai 8
heure début de mesure	-	9:18	10:18	11:18					
heure fin de mesure	-	10:18	11:18	12:18					
CHOIX		Essai 1	Essai 2	Essai 3	Essai 4	Essai 5	Essai 6	Essai 7	Essai 8
Débit en Nm3/h sur gaz sec		30070	29735	30012	0	0	0	0	0
O2	25	-	-	-	-	-	-	-	-
% volume sur gaz sec	-	17,8	18,5	18,9					
incertitude (% volume)	-	3,7E-01	3,8E-01	3,9E-01					
CO2	20	-	-	-					
% volume sur gaz sec	-	2,2	1,7	1,5					
incertitude (% volume)	-	1,3E-01	1,3E-01	1,3E-01					
Choix essai Synthèse		Essai 1	Essai 2	Essai 3	Essai 4	Essai 5	Essai 6	Essai 7	Essai 8
со	1000	-	-	-	-	-	-	-	-
ppm sur gaz sec	-	47,63	52,26	53,37					
mg/Nm3 sur gaz sec	-	59,53	65,33	66,71					
incertitude (mg/Nm3)	-	7,75	7,77	7,77					
mg/Nm3 sur gaz sec à O2 ref.	-	74,42	107	123					
incertitude (mg/Nm3)	-	12,87	20,91	26,50					
flux horaire (g/h)	-	1790	1942	2002					
incertitude (g/h)	-	224	229	233					

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 23/73



NOx		1000	-	-	-	-	-	-	-	-
ppm sur gaz se	С	-	11,54	8,44	6,27					
mg/Nm3 sur ga NO2	z sec eq.	-	23,71	17,34	12,87					
incertitude (mg/	Nm3)	-	21,67	21,67	21,67					
mg/Nm3 sur ga ref. eq. NO2	z sec à O2	-	29,67	28,07	24,02					
incertitude (mg/	Nm3)	-	27,33	35,34	40,68					
flux horaire (g/h)	-	713	516	386					
incertitude (g/h)		-	321	316	318					
Choix essai Sy	nthèse		Essai 1	Essai 2	Essai 3	Essai 4	Essai 5	Essai 6	Essai 7	Essai 8
COVT	équivale nt C	1000	-	-	-	-	-	-	-	-
heure début de	mesure	-	9:18	10:18	11:18					
heure fin de me	sure	-	10:18	11:18	12:18					
ppm sur gaz humide		-	2	2	3,56					
mg/Nm3 équiva gaz humide	lent C sur	-	1	1	1,91					
mg/Nm3 équiva gaz sec	lent C sur	-	1	1	2,33					
incertitude (mg/	Nm3)	-	7	7	6,96					
mg/Nm3 équiva gaz sec à O2 re		-	2	2	4,35					
incertitude (mg/	Nm3)	-	8	11	13,03					
flux horaire (g/h)	-	44	39	69,86					
incertitude (g/h)		-	209	207	209					
CH4		1000	-	-	-	-	-	-	-	-
ppm sur gaz hu	mide	-	1	2	1,99					
mg/Nm3 équiva sur gaz humide		-	1	1	1,42					
incertitude (mg/	Nm3)	-	9	9	9,28					
mg/Nm3 équiva sur gaz sec à O		-	2	3	3,24					
incertitude (mg/	Nm3)		13	15	17,36					
flux horaire (g/h)	-	37	50	52,05					
incertitude (g/h)		-	279	276	279					

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 24/73



COVNM							
ppm sur gaz humide	-	1	0	1,56			
mg/Nm3 équivalent C sur gaz humide	-	0	0	0,837			
incertitude (mg/Nm3)		10	10	10,39			
mg/Nm3 équivalent C sur gaz sec à O2 ref.	-	0	0	1,91			
incertitude (mg/Nm3)	-	10	11	19,40			
flux horaire (g/h)	-	16	1	30,63			
incertitude (g/h)	-	312	309	312			

	Dérive des analyseurs. Installation Conduit 1 le 14/02/2024									
		NOx	СО	CO2	02			C3H8	CH4	
	ntre l'ajustage de début et fin de mesure (min)	265,00	265,00	265,00	265,00			265,00	265,00	
Valeurs atten	dues pour les gaz étalons									
zéro		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
sensibilité		80,1	80,2	15,0	20,9			90,5	80,7	
Contrôles ava	ant échantillonnage en tête	e de ligne aprè	s ajustage	e analyse	ur		ı		ı	
contrôle du zé	ro	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
ajustage de la sensibilité		80,1	80,3	15,03	20,94	80,10	0,00	90,60	80,70	
Contrôles ap	rès échantillonnage en têt	e de ligne	'					'		
contrôle du zé	ro	0,2	0,3	0,05	0,04	0,20	0,00	0,00	0,00	
contrôle de la	sensibilité	80,3	80,9	15,1	20,9	80,3	0,0	90,5	80,8	
Coefficients			'					'		
Airrata a a	A (gain)	1,0	1,0	1,0	1,0			1,0	1,0	
Ajustage	B (zéro corrigé du gain)	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
Combrallo	A (gain)	1,0	1,0	1,0	1,0			1,0	1,0	
Contrôle	B (zéro corrigé du gain)	0,2	0,3	0,0	0,0			0,0	0,0	
	A (gain)	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
Ecart	B (zéro corrigé du gain)	0,2	0,3	0,0	0,0			0,0	0,0	
Dánis sa Jania	A (gain)	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
Dérive /min	B (zéro non corrigé)	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
Dérive au zer	o (%) (≤5%)	0,2%	0,4%	0,3%	0,1%			0,0%	0,0%	
Dérive en ser	nsibilité (%) (≤5%)	0,0%	0,4%	0,3%	-0,2%			-0,1%	0,1%	

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 25/73



Facteur de réponse au CH4	
Concentration en CH4 lue sur la voie COVT après ajustage (ppm)	81,1
Concentration de la bouteille de CH4 (ppm)	80,7
Facteur de réponse	1,00

Efficacité du four d'oxydation							
Concentration en C3H8 lue sur la voie CH4 après ajustage (ppm)	1,00						
Rendement du four d'oxydation au C3H8 (> 95 %)	98,9%						

	Essai N° 1						
Description prélèvement - 14/02/2024							
Туре	En déviation de la ligne principale	Heure début 9:18	Heure fin	10:22			
Stratégie	Prélèvement isocinétique par quadrillage du plan de mesurage	Volume prélevé en Nm³	Débit en L/min	Fuite (%)			
Ligne LS_1_3	SO2	0,068	1,1	< 2 %			
	Prélèveme	nt					
Ourée effective 'échantillonnage	1:04	taux d'Isocinétisme	0,	63%			
empérature de filtration	180	Diamètre de buse		8			
	Pesée						
	Valeur de la masse étalon		100	0,017			
véri	fication initiale avec la masse étalon (+/-	- 1 g)	1	000			
vér	ification finale avec la masse étalon (+/-	1 g)	1	000			
	Pesée initiale (g)		13	41,1			
	Pesée finale (g)		13	53,3			
	Calcul						
	pérature des effluents dans les condensa gne principale ou prélèvement résine si pas de gel de si						
	masse d'eau recueillie (g)		1	.2,2			
	volume de vapeur d'eau correspondant (L	_)	1.	5,18			
	teneur volumique en eau mesurée (% vol.	.)	13	8,31			
incer	titude teneur volumique en eau mesurée ('	% vol.)	2	,70			
	Température des fumées ° C		14	40,0			
tene	ur volumique en eau (% vol.) d'un effluent	saturé	1	100			
Е	ffluent saturé en eau (présence de vésicul	es)	N	lon			
	Point de rosée (°C)		5	8,59			
Teneur volumique en eau retenue (% vol.)							

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 26/73



Teneur volumique en eau - Méthode par condensation/adsorption. Instal Conduit 1.

	F: N/2 O				
	Essai N° 2 Description prélèvemen				
Туре	En déviation de la ligne principale	Heure début	10.25	Heure fin	11:29
Stratégie	Prélèvement isocinétique par quadrillage du plan de mesurage	Volume prélevé e		Débit en L/min	Fuite (%)
Ligne LS_1_3	SO2	0,108		1,8	< 2 %
	Prélèvemer	nt			
Durée effective d'échantillonnage	1:04	taux d'Isocinétis	sme	2,	17%
Température de filtration	180	Diamètre de bu	use		8
	Pesée				
	Valeur de la masse étalon			100	0,017
véri	fication initiale avec la masse étalon (+/-	1 g)		1	000
vér	ification finale avec la masse étalon (+/-	1 g)		1	000
	Pesée initiale (g)			13	40,2
	Pesée finale (g)			13	58,9
	Calcul				
	pérature des effluents dans les condensat gne principale ou prélèvement résine si pas de gel de sil				
	masse d'eau recueillie (g)			1	.8,7
	volume de vapeur d'eau correspondant (L)		2:	3,27
	teneur volumique en eau mesurée (% vol.)		1	7,78
incer	titude teneur volumique en eau mesurée (9	% vol.)		1	,72
	Température des fumées ° C			14	40,0
tene	ur volumique en eau (% vol.) d'un effluent s	saturé		1	100
E	ffluent saturé en eau (présence de vésicul	es)		N	lon
	Point de rosée (°C)			5	7,97
	Teneur volumique en eau retenue (% vol.))		1	7,78

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 27/73



Teneur volumique en eau - Méthode par condensation/adsorption. Instal Conduit 1.

Essai N° 3							
Description prélèvement - 14/02/2024							
Туре	En déviation de la ligne principale	Heure début	11:31	Heure fin	12:35		
Stratégie	Prélèvement isocinétique par quadrillage du plan de mesurage	Volume préle	evé en Nm³	Débit en L/min	Fuite (%)		
Ligne LS_1_3	SO2	0,09	90	1,6	< 2 %		
	Prélèvemer	nt					
ourée effective 'échantillonnage	1:04	taux d'Isod	inétisme	2,	29%		
empérature de filtration	180	Diamètre	de buse		8		
	Pesée						
	Valeur de la masse étalon			100	0,017		
	fication initiale avec la masse étalon (+/-			1	000		
vér	ification finale avec la masse étalon (+/-	1 g)		1	000		
	Pesée initiale (g)			12	98,6		
	Pesée finale (g)			13	14,5		
	Color						
	Calcul						
	pérature des effluents dans les condensa gne principale ou prélèvement résine si pas de gel de sil						
	masse d'eau recueillie (g)			1	.5,9		
	volume de vapeur d'eau correspondant (L	.)		19	9,79		
	teneur volumique en eau mesurée (% vol.)		1	7,99		
incer	itude teneur volumique en eau mesurée (º	% vol.)		2	,05		
	Température des fumées ° C			14	40,0		
tene	ur volumique en eau (% vol.) d'un effluent :	saturé		1	100		
E	fluent saturé en eau (présence de vésicul	es)		N	lon		
	Point de rosée (°C)			58	8,21		
Teneur volumique en eau retenue (% vol.)							

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 28/73



Installation "Conduit 1". Essai configuration n° 1 Description prélèvement - 14/02/2024							
Туре	En déviation de la ligne principale	Heure début	9:18	Heure fin	10:22		
Strategie	Prélèvement isocinétique par quadrillage du plan de mesurage	Volume prélevé en Nm³		Débit en L/min	Fuite (%)		
Ligne principale	poussières+Hg+(Sb+As+Cd+Cr+Co+ Cu+Sn+Mn+Ni+Pb+Se+Te+Tl+V.+Zn)	1,	028	16,89	< 2 %		
Ligne secondaire 1	(Sb+As+Cd+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+Pb+ Se+Te+Tl+V.+Zn)	0,	051	0,828	< 2 %		
Ligne secondaire 2	Hg	0,093		1,500	< 2 %		
Ligne secondaire 3	SO2	0,068		1,125	< 2 %		
Condition d'ex	pression des résultats et débit						
correction appliquée	O2						
Teneur en O2 de référence (%)	17						
Choix essai débit	1						
Débit des effluents (Nm3/h) sur gaz sec	30 070						
	Prélèveme	nt					
Durée effective d'échantillonnage	1:04	taux d'Is	ocinétisme	0,63%			
Teneur en O ₂ (%) sec	17,84	Diamètr	e de buse	8			
Température de filtration	180						

		Résultats					
		mg/Nm3 sur gaz sec	incertitude (mg/Nm³)	mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Incertitude àO2 ref. (mg/Nm3)	Flux horaire (g/h)	Incertitude Flux (g/h)
	gaz	0,00025	0,000075	0,00031	0,000095	0,0074	0,0025
Sb	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,00025	0,000075	0,00031	0,000095	0,0074	0,0025
	gaz	0,00025	0,000063	0,00031	0,000079	0,0074	0,0021
As	part	0,00010	0,000025	0,00013	0,000032	0,0030	0,00087
	Tot	0,00035	0,000068	0,00044	0,000085	0,010	0,0025
	gaz	0,0060	0,0012	0,0076	0,0015	0,18	0,045
Cd	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0060	0,0012	0,0076	0,0015	0,18	0,045

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 29/73



		Installat	ion "Conduit 1"	. Essai configurati	on n° 1		
	gaz	0,022	0,0023	0,027	0,0029	0,65	0,11
Cr	part	0,00077	0,00012	0,00097	0,00015	0,023	0,0047
	Tot	0,022	0,0023	0,028	0,0030	0,67	0,12
	gaz	0,00098	0,00015	0,0012	0,00019	0,029	0,0061
Со	part	0,000040	0,0000081	0,000051	0,000010	0,0012	0,00030
	Tot	0,0010	0,00015	0,0013	0,00019	0,031	0,0063
	gaz	0,068	0,017	0,086	0,022	2,05	0,59
Cu	part	0,00040	0,000081	0,00051	0,00010	0,012	0,0030
	Tot	0,069	0,017	0,087	0,022	2,07	0,59
	gaz	0	-	0	-	0	-
Sn	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0,050	0,013	0,063	0,016	1,50	0,43
Mn	part	0,0032	0,00083	0,0041	0,0011	0,097	0,028
	Tot	0,053	0,013	0,067	0,016	1,60	0,44
	gaz	0,045	0,014	0,057	0,017	1,36	0,45
Ni	part	0,00040	0,000065	0,00051	0,000082	0,012	0,0026
	Tot	0,046	0,014	0,058	0,017	1,37	0,45
	gaz	0,016	0,0040	0,020	0,0051	0,48	0,14
Pb	part	0,00052	0,000079	0,00066	0,00010	0,016	0,0032
	Tot	0,016	0,0040	0,021	0,0051	0,50	0,14
	gaz	0,00061	0,000025	0,00078	0,000031	0,018	0,0027
Se	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,00061	0,000025	0,00078	0,000031	0,018	0,0027
	gaz	0	-	0	-	0	-
Te	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0	-	0	-	0	-
TI	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0,0062	0,0013	0,0079	0,0016	0,19	0,046
V.	part	0,00025	0,000026	0,00032	0,000032	0,0075	0,0013
	Tot	0,0065	0,0013	0,0082	0,0016	0,19	0,047
	gaz	0,54	0,022	0,69	0,028	16,38	2,37
Zn	part	0,0026	0,000052	0,0033	0,000065	0,078	0,011
	Tot	0,55	0,022	0,69	0,028	16,46	2,38

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 30/73



Installation "Conduit 1". Essai configuration n° 1							
	gaz	0,0024	0,00071	0,0030	0,00090	0,071	0,024
Hg	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0024	0,00071	0,0030	0,00090	0,071	0,024
poussières	part	5,66	0,15	7,16	0,90	170	24,17
SO2	gaz	3,80	0,66	4,80	0,83	114	25,38

			Résultats (des sommes			
		mg/Nm3 sur gaz sec	incertitude (mg/Nm³)	mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Incertitude àO2 ref. (mg/Nm3)	Flux horaire (g/h)	Incertitude Flux (g/h)
	gaz	0,0024	0,00072	0,0030	0,00091	0,071	0,024
Hg	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0024	0,00072	0,0030	0,00091	0,071	0,024
	gaz	0	-	0	-	0	-
П	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0,0024	0,00072	0,0030	0,00091	0,071	0,024
Hg+Tl	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0024	0,00072	0,0030	0,00091	0,071	0,024
	gaz	0,00086	0,000067	0,0011	0,000084	0,026	0,0041
As+Se+Te	part	0,00010	0,000025	0,00013	0,000032	0,0030	0,00087
	Tot	0,00096	0,000045	0,0012	0,000057	0,029	0,0042
	gaz	0,016	0,0040	0,020	0,0051	0,48	0,14
Pb	part	0,00052	0,000079	0,00066	0,00010	0,016	0,0032
	Tot	0,016	0,0022	0,021	0,0028	0,50	0,095
	gaz	0,19	0,047	0,24	0,059	5,78	1,63
Sb+Cd+Cr+Co+ Cu+Sn+Mn+Ni	part	0,0048	0,00085	0,0061	0,0011	0,15	0,033
ou i oi i i i i i i i i i i i i i i i i	Tot	0,20	0,026	0,25	0,032	5,93	1,13

	Validations			
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	50,0	00	critères
	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 10,00
poussières	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 10,00
	Seuil d'incertitude élargie (mg/Nm³) (< 20% VLE)	0,90	Valide	< 10,00
	Ratio VLE/LQ	74,66	Valide	> 5,00

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 31/73



	Installation "Conduit 1". Essai configuration	on n° 1		
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	300,	critères	
SO2	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 60,00
	Rendement d'absorption en %	<lq< td=""><td>Valide</td><td>> 95%</td></lq<>	Valide	> 95%
	Ratio VLE/LQ	511	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,0	5	critères
	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
Hg	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
	Rendement d'absorption en %	<lq< td=""><td>Valide</td><td>> 95%</td></lq<>	Valide	> 95%
	Ratio VLE/LQ	12,94	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,05		critères
TI	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
	Ratio VLE/LQ	368	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,1	0	critères
Hg+Tl	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,02
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,02
	Ratio VLE/LQ	25,01	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	1,00		critères
As+Se+Te	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,20
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,20
	Ratio VLE/LQ	735	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	1,0	0	critères
Pb	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0,00015	Valide	< 0,20
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,20
	Ratio VLE/LQ	2942	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	5,0	0	critères
Sb+Cd+Cr+Co+	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0,0014	Valide	< 1,00
Cu+Sn+Mn+Ni	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0,0013	Valide	< 1,00
	Ratio VLE/LQ	1206	Valide	> 5,00

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 32/73



Installation "Conduit 1". Essai configuration n° 1 Validations Rendements d'absorption des Métaux

		is itemacinents a as		THOUSE
	Concentration dans le 3ème barboteur	10 % de la concentration total	Validité	Critère d'acceptation retenu
Sb	0	0,000025	Valide	concentration dans le troisième barboteur < LQ
As	0	0,000035	Valide	concentration dans le troisième barboteur < LQ
Cd	0,00025	0,00060	Valide	concentration dans le troisième barboteur < LQ
Cr	0,0050	0,0022	Non valide	concentration dans le troisième barboteur < 10 % de la concentration totale
Со	0,00025	0,00010	Valide	concentration dans le troisième barboteur < LQ
Cu	0,0013	0,0069	Valide	concentration dans le troisième barboteur < 10 % de la concentration totale
Sn	0	0	Valide	concentration dans le troisième barboteur < LQ
Mn	0,0025	0,0053	Valide	concentration dans le troisième barboteur < 10 % de la concentration totale
Ni	0,010	0,0046	Non valide	concentration dans le troisième barboteur < 10 % de la concentration totale
Pb	0,0089	0,0016	Non valide	concentration dans le troisième barboteur < 10 % de la concentration totale
Se	0	0,000061	Valide	concentration dans le troisième barboteur < LQ
Те	0	0	Valide	concentration dans le troisième barboteur < LQ
ті	0	0	Valide	concentration dans le troisième barboteur < LQ
V.	0,00025	0,00065	Valide	concentration dans le troisième barboteur < LQ
Zn	0,037	0,055	Valide	concentration dans le troisième barboteur < 10 % de la concentration totale

Installation "Conduit 1". Essai configuration n° 2						
	Description prélèvement	- 14/02/2024	1			
Туре	En déviation de la ligne principale	Heure début	10:25	Heure fin	11:29	
Strategie	Prélèvement isocinétique par quadrillage du plan de mesurage	Volume p	rélevé en Nm³	Débit en L/min	Fuite (%)	
Ligne principale	poussières+Hg+(Sb+As+Cd+Cr+Co+ Cu+Sn+Mn+Ni+Pb+Se+Te+Tl+V.+Zn)	0,994		16,73	< 2 %	
Ligne secondaire 1	(Sb+As+Cd+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+Pb+ Se+Te+Tl+V.+Zn)	(),097	1,625	< 2 %	

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 33/73



Installation "Conduit 1". Essai configuration n° 2							
Ligne secondaire 2	Hg 0,098		1,625	< 2 %			
Ligne secondaire 3	SO2	0,108 1,828		< 2 %			
Condition d'ex	cpression des résultats et débit						
correction appliquée	O2						
Teneur en O2 de référence (%)	17						
Choix essai débit	2						
Débit des effluents (Nm3/h) sur gaz sec	29 735						
	Prélèvement						
Durée effective d'échantillonnage	1:04	taux d'Isocinétisme	2,17%				
Teneur en O ₂ (%) sec	18,61	Diamètre de buse	8				
Température de filtration	180						

		Résultats					
		mg/Nm3 sur gaz sec	incertitude (mg/Nm³)	mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Incertitude àO2 ref. (mg/Nm3)	Flux horaire (g/h)	Incertitude Flux (g/h)
	gaz	0,00026	0,000078	0,00043	0,00013	0,0077	0,0026
Sb	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,00026	0,000078	0,00043	0,00013	0,0077	0,0026
	gaz	0	-	0	-	0	-
As	part	0,000096	0,000024	0,00016	0,000040	0,0029	0,00082
	Tot	0,000096	0,000024	0,00016	0,000040	0,0029	0,00082
	gaz	0,00071	0,00014	0,0012	0,00024	0,021	0,0052
Cd	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,00071	0,00014	0,0012	0,00024	0,021	0,0052
	gaz	0,0034	0,00035	0,0057	0,00059	0,101	0,018
Cr	part	0,00068	0,00010	0,0011	0,00017	0,020	0,0042
	Tot	0,0041	0,00037	0,0068	0,00062	0,12	0,020
	gaz	0,00026	0,000039	0,00043	0,000066	0,0077	0,0016
Co	part	0,000039	0,0000077	0,000065	0,000013	0,0011	0,00028
	Tot	0,00030	0,000040	0,00050	0,000067	0,0088	0,0017
	gaz	0,0085	0,0021	0,014	0,0036	0,25	0,073
Cu	part	0,00039	0,000077	0,00065	0,00013	0,011	0,0028
	Tot	0,0089	0,0021	0,015	0,0036	0,26	0,074

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 34/73



		Installati	on "Conduit 1".	Essai configurati	on n° 2		
	gaz	0	-	0	-	0	-
Sn	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0,0074	0,0019	0,012	0,0031	0,22	0,064
Mn	part	0,0041	0,0011	0,0069	0,0018	0,12	0,036
	Tot	0,012	0,0022	0,019	0,0036	0,34	0,080
	gaz	0,037	0,011	0,062	0,019	1,10	0,37
Ni	part	0,00039	0,000062	0,00065	0,00010	0,011	0,0025
	Tot	0,037	0,011	0,062	0,019	1,11	0,37
	gaz	0,013	0,0033	0,022	0,0055	0,39	0,11
Pb	part	0,00051	0,000077	0,00085	0,00013	0,015	0,0031
	Tot	0,014	0,0033	0,023	0,0055	0,40	0,11
	gaz	0	-	0	-	0	-
Se	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0	-	0	-	0	-
Te	part	0,000096	0,0000018	0,00016	0,0000031	0,0029	0,00041
	Tot	0,000096	0,0000018	0,00016	0,0000031	0,0029	0,00041
	gaz	0	-	0	-	0	-
ΤI	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0,00053	0,00011	0,00088	0,00018	0,016	0,0039
V.	part	0,00033	0,000034	0,00056	0,000057	0,0099	0,0017
	Tot	0,00086	0,00011	0,0014	0,00019	0,026	0,0049
	gaz	0,084	0,0025	0,14	0,0041	2,49	0,36
Zn	part	0,0020	0,000038	0,0034	0,000064	0,060	0,0085
	Tot	0,086	0,0025	0,14	0,0041	2,55	0,37
	gaz	0,0013	0,00038	0,0021	0,00064	0,038	0,013
Hg	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0013	0,00038	0,0021	0,00064	0,038	0,013
poussières	part	8,60	0,19	14,40	2,35	256	36,47
SO2	gaz	3,19	0,55	5,34	0,92	94,79	21,10

Résultats des sommes								
	mg/Nm3 sur gaz sec	incertitude (mg/Nm³)	mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2			Incertitude Flux (g/h)		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 35/73



		Installati	on "Conduit 1".	Essai configurati	on n° 2		
	gaz	0,0013	0,00038	0,0021	0,00064	0,038	0,013
Hg	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0013	0,00038	0,0021	0,00064	0,038	0,013
	gaz	0	-	0	-	0	-
ТІ	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0,0013	0,00038	0,0021	0,00064	0,038	0,013
Hg+Tl	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0013	0,00038	0,0021	0,00064	0,038	0,013
	gaz	0	-	0	-	0	-
As+Se+Te	part	0,00019	0,000024	0,00032	0,000041	0,0057	0,0011
	Tot	0,00019	0,000026	0,00032	0,000043	0,0057	0,0011
	gaz	0,013	0,0033	0,022	0,0055	0,39	0,11
Pb	part	0,00051	0,000077	0,00085	0,00013	0,015	0,0031
	Tot	0,014	0,0032	0,023	0,0054	0,40	0,11
	gaz	0,057	0,016	0,096	0,026	1,71	0,53
Sb+Cd+Cr+Co+ Cu+Sn+Mn+Ni	part	0,0056	0,0011	0,0094	0,0018	0,17	0,040
	Tot	0,063	0,016	0,11	0,026	1,88	0,53

Validations							
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	50,00		critères			
	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 10,00			
poussières	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 10,00			
	Seuil d'incertitude élargie (mg/Nm³) (< 20% VLE)	2,35	Valide	< 10,00			
	Ratio VLE/LQ	58,97	Valide	> 5,00			
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	300,00		critères			
SO2	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 60,00			
	Ratio VLE/LQ	526	Valide	> 5,00			
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,05		critères			
Hg	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01			
<u> </u>	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01			
	Ratio VLE/LQ	10,71	Valide	> 5,00			

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 36/73



	Installation "Conduit 1". Essai configuration	on n° 2		
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,0	critères	
TI	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
	Ratio VLE/LQ	290	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,1	0	critères
Hg+TI	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,02
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,02
	Ratio VLE/LQ	20,66	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	1,0	0	critères
As+Se+Te	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,20
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,20
	Ratio VLE/LQ	581	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	1,00		critères
Pb	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0,00019	Valide	< 0,20
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,20
	Ratio VLE/LQ	2323	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	5,00		critères
Sb+Cd+Cr+Co+	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0,0018	Valide	< 1,00
Cu+Sn+Mn+Ni	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0,0016	Valide	< 1,00
	Ratio VLE/LQ	952	Valide	> 5,00

Installation "Conduit 1". Essai configuration n° 3 Description prélèvement - 14/02/2024							
Туре	En déviation de la ligne principale	Heure début	11:31	Heure fin	12:35		
Strategie	Prélèvement isocinétique par quadrillage du plan de mesurage	Volume prélevé en Nm³		Débit en L/min	Fuite (%)		
Ligne principale	poussières+Hg+(Sb+As+Cd+Cr+Co+ Cu+Sn+Mn+Ni+Pb+Se+Te+Tl+V.+Zn)	0,983		16,88	< 2 %		
Ligne secondaire 1	(Sb+As+Cd+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+Pb+ Se+Te+Tl+V.+Zn)	0,088		1,500	< 2 %		
Ligne secondaire 2	Hg	0,084		1,406	< 2 %		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 37/73



Installation "Conduit 1". Essai configuration n° 3						
Ligne secondaire 3	SO2	0,090	1,562	< 2 %		
Condition d'ex	pression des résultats et débit					
correction appliquée	O2					
Teneur en O2 de référence (%)	17					
Choix essai débit	3					
Débit des effluents (Nm3/h) sur gaz sec	30 012					
	Prélèvement	t e				
Durée effective d'échantillonnage	1:04	taux d'Isocinétisme		2,29%		
Teneur en O ₂ (%) sec	18,86	Diamètre de buse		8		
Température de filtration	180					

			Résultats				
		mg/Nm3 sur gaz sec	incertitude (mg/Nm³)	mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Incertitude à02 ref. (mg/Nm3)	Flux horaire (g/h)	Incertitude Flux (g/h)
	gaz	0	-	0	-	0	-
Sb	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0	-	0	-	0	-
As	part	0,00010	0,000025	0,00019	0,000047	0,0030	0,00087
	Tot	0,00010	0,000025	0,00019	0,000047	0,0030	0,00087
	gaz	0,00076	0,00015	0,0014	0,00029	0,023	0,0056
Cd	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,00076	0,00015	0,0014	0,00029	0,023	0,0056
	gaz	0,0051	0,00054	0,0096	0,0010	0,15	0,027
Cr	part	0,00057	0,000086	0,0011	0,00016	0,017	0,0035
	Tot	0,0057	0,00054	0,011	0,0010	0,17	0,029
	gaz	0,0015	0,00024	0,0029	0,00044	0,046	0,0096
Co	part	0,000040	0,0000081	0,000075	0,000015	0,0012	0,00030
	Tot	0,0016	0,00024	0,0029	0,00044	0,047	0,0097
	gaz	0,0062	0,0016	0,012	0,0029	0,19	0,054
Cu	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0062	0,0016	0,012	0,0029	0,19	0,054

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 38/73



		Installati	on "Conduit 1".	Essai configurati	on n° 3		
	gaz	0	-	0	-	0	-
Sn	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0,011	0,0029	0,021	0,0054	0,34	0,098
Mn	part	0,0030	0,00078	0,0057	0,0015	0,091	0,027
	Tot	0,014	0,0030	0,027	0,0055	0,43	0,11
	gaz	0,026	0,0079	0,049	0,015	0,78	0,26
Ni	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,026	0,0079	0,049	0,015	0,78	0,26
	gaz	0,035	0,0088	0,065	0,016	1,05	0,30
Pb	part	0,00043	0,000066	0,00081	0,00012	0,013	0,0027
	Tot	0,035	0,0088	0,066	0,016	1,06	0,30
	gaz	0	-	0	-	0	-
Se	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0	-	0	-	0	-
Te	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0	-	0	-	0	-
TI	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
	gaz	0,00030	0,000061	0,00056	0,00011	0,0091	0,0022
V.	part	0,00024	0,000025	0,00045	0,000046	0,0072	0,0013
	Tot	0,00054	0,000066	0,0010	0,00012	0,016	0,0030
	gaz	0,089	0,0027	0,17	0,0051	2,67	0,38
Zn	part	0,0010	0,000020	0,0019	0,000037	0,030	0,0042
	Tot	0,090	0,0027	0,17	0,0051	2,70	0,39
	gaz	0,0014	0,00042	0,0026	0,00077	0,041	0,014
Hg	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0014	0,00042	0,0026	0,00077	0,041	0,014
poussières	part	5,81	0,16	10,85	1,98	174	24,78
SO2	gaz	5,11	0,88	9,54	1,65	153	34,06

Résultats des sommes								
	mg/Nm3 sur gaz sec	incertitude (mg/Nm³)	mg/Nm3 sur sec à 17 % d'O2	Incertitude à02 ref. (mg/Nm3)	Flux horaire (g/h)	Incertitude Flux (g/h)		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 39/73



		Installati	on "Conduit 1".	Essai configurati	on n° 3		
	gaz	0,0014	0,00042	0,0026	0,00078	0,041	0,014
Hg	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0014	0,00042	0,0026	0,00078	0,041	0,014
	gaz	0	-	0	-	0	-
TI	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0	-	0	-	0	-
Hg+Tl	gaz	0,0014	0,00042	0,0026	0,00078	0,041	0,014
	part	0	-	0	-	0	-
	Tot	0,0014	0,00042	0,0026	0,00078	0,041	0,014
	gaz	0	-	0	-	0	-
As+Se+Te	part	0,00010	0,000025	0,00019	0,000047	0,0030	0,00087
	Tot	0,00010	0,000026	0,00019	0,000049	0,0030	0,00090
	gaz	0,035	0,0088	0,065	0,016	1,05	0,30
Pb	part	0,00043	0,000066	0,00081	0,00012	0,013	0,0027
	Tot	0,035	0,0093	0,066	0,017	1,06	0,31
	gaz	0,051	0,013	0,096	0,025	1,54	0,45
Sb+Cd+Cr+Co+ Cu+Sn+Mn+Ni	part	0,0037	0,00079	0,0068	0,0015	0,11	0,028
ou rommine u	Tot	0,055	0,014	0,102	0,026	1,65	0,48

	Validations			
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	50,0	00	critères
	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0 Valide		< 10,00
poussières	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 10,00
	Seuil d'incertitude élargie (mg/Nm³) (< 20% VLE)	1,98	Valide	< 10,00
	Ratio VLE/LQ	50,75	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	300,	,00	critères
SO2	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 60,00
	Ratio VLE/LQ	404	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,0)5	critères
Hg	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
	Ratio VLE/LQ	8,73	Valide	> 5,00

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 40/73



	Installation "Conduit 1". Essai configuration	on n° 3		
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,0	5	critères
ΤI	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,01
	Ratio VLE/LQ	250	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,1	0	critères
Hg+Tl	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,02
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,02
	Ratio VLE/LQ	16,87	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	1,0	0	critères
As+Se+Te	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,20
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,20
	Ratio VLE/LQ	500	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	1,0	0	critères
Pb	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0,00022	Valide	< 0,20
	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,20
	Ratio VLE/LQ	2000	Valide	> 5,00
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	5,0	0	critères
Sb+Cd+Cr+Co+	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0,0021	Valide	< 1,00
Cu+Sn+Mn+Ni	Blanc final (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0,0019	Valide	< 1,00
	Ratio VLE/LQ	820	Valide	> 5,00

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 41/73



Insta		Installation "Conduit 1". Essai configuration n° 1									
	Description	prélèvement - 14/02/2024									
Туре	Seul sans déviation	Heure début	12:35	Heure fin	13:35						
Strategie	Prélèvement isocinétique par quadrillage du plan de mesurage	Volume prélevé en Nm³		Débit en L/min	Fuite (%)						
Ligne principale	HAP	1,147		21,08	< 5 %						
Condition d'expression des résultats	et débit										
correction appliquée	O2										
Teneur en O2 de référence (%)	17										
Choix essai débit	3										
Débit des effluents (Nm3/h) sur gaz sec	29 939										
		Prélèvement									
Durée effective d'échantillonnage	1:00	taux d'Isocinétism	ne	2,38%							
Teneur en O ₂ (%) sec	18,81	Diamètre de buse	e	8							
Température de filtration	120										

Résultats

HAP		mg/Nm3 sur gaz sec	incertitude (mg/Nm3)	mg/Nm3 sur gaz sec à 17 % d'O2	Incertitude à O2 ref. (mg/Nm3)	Flux horaire (g/h)	Incertitude Flux (g/h)
benzo(a) anthracène	Total	0	0 - 0 -		-	0	-
benzo(k) fluoranthène	Total	0	-	0	-	0	-
benzo(b) fluoranthène	Total	0	-	0	-	0	-
benzo(a) pyrène	Total	0	-	0	-	0	-
dibenzo(a,h) anthracène	Total	0	0 - 0 -		-	0	-
benzo(g,h,i) pérylène	Total	0	-	0	-	0	-

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 42/73



HAP		mg/Nm3 sur gaz sec	incertitude (mg/Nm3)	mg/Nm3 sur gaz sec à 17 % d'O2	Incertitude à O2 ref. (mg/Nm3)	Flux horaire (g/h)	Incertitude Flux (g/h)
indéno(1,2,3- c,d) pyrène	Total	0	-	0	-	0	-
fluoran thène	Total	0	-	0	-	0	-
2-méthyl fluoranthène	Total	-	-	-	-	-	-
pyrène	Total	0	-	0	-	0	-
chrysène	Total	0	-	0	-	0	-
naphtalène	Total	0,0068	0,0010	0,012	0,0029	0,20	0,042
2-methyl naphtalène	Total	-	-	-	-	-	-
acénaph tylène	Total	0,000094	0,000026	0,00017	0,000056	0,0028	0,00086
acénaph tène	Total	0,00010	0,000037	0,00018	0,000074	0,0030	0,0012
fluorène	Total	0,000059	0,000016	0,00011	0,000035	0,0018	0,00055
phénan thrène	Total	0,000027	0,0000050	0,000050	0,000013	0,00082	0,00019
anthra cène	Total	0	-	0	-	0	-

Résultats des sommes									
		mg/Nm3 sur gaz sec	incertitude (mg/Nm3)	mg/Nm3 sur gaz sec à 17 % d'O2	Incertitude à O2 ref. (mg/Nm3)	Flux horaire (g/h)	Incertitude Flux (g/h)		
HAP (8 - NF X 43- 329)	Total	0	-	0	-	0	-		
HAP (16)	Total	0,0071	0,0011	0,013	0,0031	0,21	0,045		

	Validations							
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,20)	critères				
HAP (8 - NF X 43-	Blanc (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2 (< 20% VLE)	0	Valide	< 0,04				
329)	Ratio "quantité HAP prélèvement / quantité HAP blanc" ou concentration < 0,5 µg/Nm3	0	Valide	< 0,5 μg/Nm3				
	Ratio VLE/LQ	251,5	Valide	> 5,00				

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 43/73



	Validations						
	Valeur limite d'émission (VLE) (mg/Nm3) sur sec à 17 % d'O2	0,20)	critères			
HAP (16)	Blanc (mg/Nm3) sur sec (< 20% VLE)	0,00050	Valide	< 0,04			
	Ratio VLE/LQ	80,5	Valide	> 5,00			

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 44/73



4.10 Annexe 10: Laboratoire d'analyses sous-traitant

Les analyses ont été sous-traitées au laboratoire Eurofins. Le rapport d'analyse référencé 24R003549 et 24R003783 sont disponibles sur demande. Le détail des résultats et leurs traitements sont présentés si dessous.

	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 1						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats ana en µg (ou m poussi	ng pour les	masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,025	<lq< td=""><td>0,025</td><td>0,013</td><td>30%</td><td>0,0038</td></lq<>	0,025	0,013	30%	0,0038
Sb gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,025	<lq 3<="" td=""><td>0,025</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq>	0,025	0	30%	0
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,022</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,022	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0,25</td><td>0</td><td>19%</td><td>0</td></lq>	0,25	0	19%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td>19%</td><td>0</td></lq>	0,29	0	19%	0
Sb part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,25</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,25	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,29	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,27</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,27	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,025	<lq< td=""><td>0,025</td><td>0,013</td><td>25%</td><td>0,0031</td></lq<>	0,025	0,013	25%	0,0031
As gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,025	<lq 3<="" td=""><td>0,025</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0,025	0	25%	0
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,022</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,022	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,25	<lq< td=""><td>0,25</td><td>0,13</td><td>25%</td><td>0,031</td></lq<>	0,25	0,13	25%	0,031
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0,29	0	25%	0
As part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,25</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,25	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,29	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,27</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,27	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 45/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 1						
		Référence Référence Référence Référence (ou mg poussières) Résultats analyses masse (applicat en μg (ou mg pour les poussières) et répart		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,025		0,29	0,29	20%	0,058
Cd gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,025	<lq< td=""><td>0,025</td><td>0,013</td><td>20%</td><td>0,0025</td></lq<>	0,025	0,013	20%	0,0025
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,022</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,022	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0,100</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq>	0,100	0	30%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0,12</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq>	0,12	0	30%	0
Cd part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,100</td><td>О</td><td></td><td></td></lq>	0,100	О		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,12</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,12	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,11</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,11	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,062		0,84	0,84	10%	0,084
Cr gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,063		0,25	0,25	10%	0,025
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,055</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,055	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,25		0,95	0,95	15%	0,14
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td>15%</td><td>0</td></lq>	0,29	0	15%	0
Cr part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01			0,67	0,67		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq< td=""><td>0,29</td><td>0,15</td><td></td><td></td></lq<>	0,29	0,15		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,27</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,27	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 46/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 1						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,025		0,037	0,037	15%	0,0056
Co gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,025	<lq< td=""><td>0,025</td><td>0,013</td><td>15%</td><td>0,0019</td></lq<>	0,025	0,013	15%	0,0019
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,022</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,022	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,100	<lq< td=""><td>0,100</td><td>0,050</td><td>20%</td><td>0,0100</td></lq<>	0,100	0,050	20%	0,0100
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0,12</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq>	0,12	0	20%	0
Co part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,100</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,100	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,12</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,12	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,11</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,11	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,062		3,39	3,39	25%	0,85
Cu gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,063		0,065	0,065	25%	0,016
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,055</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,055	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	1,00	<lq< td=""><td>1,00</td><td>0,50</td><td>20%</td><td>0,100</td></lq<>	1,00	0,50	20%	0,100
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	1,00	<lq 3<="" td=""><td>1,20</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq>	1,20	0	20%	0
Cu part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>1,00</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1,00	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>1,20</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1,20	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1,10</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1,10	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 47/73



	Analyses Conduit 1".	. Essai configuration n° 1						
		LQ en μg (ou mg poursières) Référence LQ en μg (ou mg pour les poussières) Résultats analyses masse en μg (application règles LAB en μg (ou mg pour les poussières) REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)		Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)			
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,12	<lq 3<="" th=""><th>0,12</th><th>0</th><th>0,00%</th><th>0</th></lq>	0,12	0	0,00%	0
Sn gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,13	<lq 3<="" td=""><td>0,13</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,13	0	0,00%	0
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,11</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,11	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0,25</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,25	0	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,29	0	0,00%	0
Sn part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,25</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,25	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,29	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,27</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,27	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,062		2,40	2,40	25%	0,60
Mn gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,063		0,13	0,13	25%	0,032
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,055</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,055	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,100		3,95	3,95	26%	1,03
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100		0,17	0,17	26%	0,044
Mn part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01			0,45	0,45		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01			0,15	0,15		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02			0,12	0,12		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 48/73



	Analyses Conduit 1".	. Essai configuration n° 1						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières) et répr		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,25		1,76	1,76	30%	0,53
Ni gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,25		0,53	0,53	30%	0,16
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,22</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,22	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	1,00	<lq< td=""><td>1,00</td><td>0,50</td><td>16%</td><td>0,080</td></lq<>	1,00	0,50	16%	0,080
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	1,00	<lq 3<="" td=""><td>1,20</td><td>0</td><td>16%</td><td>0</td></lq>	1,20	0	16%	0
Ni part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>1,00</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1,00	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>1,20</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1,20	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1,10</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1,10	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,062		0,36	0,36	25%	0,089
Pb gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,063		0,45	0,45	25%	0,11
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,055</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,055	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,25		0,65	0,65	15%	0,098
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td>15%</td><td>0</td></lq>	0,29	0	15%	0
Pb part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,25</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,25	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq< td=""><td>0,29</td><td>0,15</td><td></td><td></td></lq<>	0,29	0,15		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,27</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,27	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 49/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 1						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	en µg (ou mg pour les		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,062	<lq< td=""><td>0,062</td><td>0,031</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq<>	0,062	0,031	0,00%	0
Se gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,063	<lq 3<="" td=""><td>0,062</td><td>О</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,062	О	0,00%	0
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,055</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,055	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,50	<lq 3<="" td=""><td>0,50</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,50	0	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,50	<lq 3<="" td=""><td>0,60</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,60	0	0,00%	0
Se part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,50</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,50	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,60</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,60	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,50</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,50	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,025	<lq 3<="" td=""><td>0,025</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,025	0	0,00%	0
Te gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,025	<lq 3<="" td=""><td>0,025</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,025	0	0,00%	0
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,022</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,022	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0,25</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,25	0	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0,29	0	0,00%	0
Te part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,25</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,25	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,29</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,29	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,27</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,27	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 50/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 1						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	en µg (ou mg pour les REF 22		(application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,062	<lq 3<="" th=""><th>0,062</th><th>0</th><th>25%</th><th>0</th></lq>	0,062	0	25%	0
TI gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,063	<lq 3<="" td=""><td>0,062</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0,062	0	25%	0
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,055</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,055	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0,100</td><td>0</td><td>10%</td><td>0</td></lq>	0,100	0	10%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0,12</td><td>0</td><td>10%</td><td>0</td></lq>	0,12	0	10%	0
TI part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,100</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,100	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,12</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,12	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,11</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,11	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,025		0,30	0,30	20%	0,060
V. gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,025	<lq< td=""><td>0,025</td><td>0,013</td><td>20%</td><td>0,0025</td></lq<>	0,025	0,013	20%	0,0025
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,022</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,022	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,100		0,31	0,31	10%	0,031
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0,12</td><td>0</td><td>10%</td><td>0</td></lq>	0,12	0	10%	0
V.	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,100</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,100	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,12</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,12	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,11</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,11	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 51/73



	Analyses Conduit 1".	. Essai configuration n° 1						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_01	0,62		25,70	25,70	0,00%	0
Zn gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_1_RD_01	0,63		1,85	1,85	0,00%	0
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01			2,06	2,06		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	2,50		3,20	3,20	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	2,50	<lq 3<="" td=""><td>2,90</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	2,90	0	0,00%	0
Zn part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>2,50</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	2,50	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>2,90</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	2,90	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>2,70</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	2,70	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_2_BA_01	0,14		0,22	0,22	30%	0,066
Hg gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_2_RD_01	0,13	<lq 3<="" td=""><td>0,12</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq>	0,12	0	30%	0
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_2_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0,11</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,11	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0,100</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0,100	0	25%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,034	<lq 3<="" td=""><td>0,030</td><td>0</td><td>25,00%</td><td>0</td></lq>	0,030	0	25,00%	0
Hg part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,100</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,100	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,040</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,040	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,060</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,060	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 52/73



	Analyses Conduit 1". E	ssai configuration n° 1						
		Référence	LQ en μg (ou mg poussières) Résultats analyses masse en μg (application règles LAB en μg (ou mg pour les poussières) REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)		Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_01	0,36		7,02	7,02		0,13
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,89	<lq 3<="" td=""><td>1,04</td><td>0</td><td></td><td>0,18</td></lq>	1,04	0		0,18
poussières part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" th=""><th>0,36</th><th>0</th><th></th><th></th></lq>	0,36	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0,89</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,89	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0,89</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,89	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_3_BA_01	16,80		257	257	17%	43,69
SO2 gaz	Rendement	10332_CO1_LS_1_3_RD_01	14,67	<lq 3<="" th=""><th>14,60</th><th>0</th><th>17%</th><th>0</th></lq>	14,60	0	17%	0
	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_3_BB_01		<lq 3<="" th=""><th>21,60</th><th>0</th><th></th><th></th></lq>	21,60	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 53/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 2						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analys en µg (ou mg ¡ poussière	oour les	masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0	<lq< th=""><th>0</th><th>0</th><th>30%</th><th>0</th></lq<>	0	0	30%	0
Sb gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>19%</td><td>0</td></lq>	0	0	19%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>19%</td><td>0</td></lq>	0	0	19%	0
Sb part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0	0	25%	0
As gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,25	<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq<>	0	0	25%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0	0	25%	0
As part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 54/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 2						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en µg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0		0	0	20%	0
Cd gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq>	0	0	30%	0
Cd part	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq>	0	0	30%	0
	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0		0	0	10%	0
Cr gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,25		1	1	15%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>15%</td><td>0</td></lq>	0	0	15%	0
Cr	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01			1	1		
part -	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq<>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 55/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 2						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0	<lq< th=""><th>0</th><th>0</th><th>15%</th><th>0</th></lq<>	0	0	15%	0
Co gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,100	<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq<>	0	0	20%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq>	0	0	20%	0
Co part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0		1	1	25%	0
Cu gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	1,00	<lq< td=""><td>1</td><td>1</td><td>20%</td><td>0</td></lq<>	1	1	20%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	1,00	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq>	1	0	20%	0
Cu	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
part -	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 56/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 2						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en µg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant) masse en µg Incertitude analytique (% relatif)		Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0	<lq 3<="" th=""><th>0</th><th>0</th><th>0,00%</th><th>0</th></lq>	0	0	0,00%	0
Sn gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>О</td><td></td><td></td></lq>	0	О		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>О</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0	О	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	0,00%	0
Sn part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>О</td><td></td><td></td></lq>	0	О		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0		1	1	25%	0
Mn gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,100		5	5	26%	1
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100		0	0	26%	0
Mn	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01			0	0		
part -	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01			0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02			0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 57/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 2						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	en µg (ou mg pour les		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	1		4	4	30%	1
Ni gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	1,00	<lq< td=""><td>1</td><td>1</td><td>16%</td><td>0</td></lq<>	1	1	16%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	1,00	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>16%</td><td>0</td></lq>	1	0	16%	0
Ni part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0		1	1	25%	0
Pb gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,25		1	1	15%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>15%</td><td>0</td></lq>	0	0	15%	0
Pb part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part -	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq<>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 58/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 2						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0	<lq 3<="" th=""><th>0</th><th>0</th><th>0,00%</th><th>0</th></lq>	0	0	0,00%	0
Se gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,50	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	1	0	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,50	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	1	0	0,00%	0
Se part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	0,00%	0
Te gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,25	<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq<>	0	0	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	0,00%	0
Te	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part -	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 59/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 2						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières) (application règle REF 22 et répartition rinc		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0	<lq 3<="" th=""><th>0</th><th>0</th><th>25%</th><th>0</th></lq>	0	0	25%	0
TI gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>10%</td><td>0</td></lq>	0	0	10%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>10%</td><td>0</td></lq>	0	0	10%	0
TI part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>О</td><td></td><td></td></lq>	0	О		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	0		0	0	20%	0
V. gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,100		0	0	10%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>10%</td><td>0</td></lq>	0	0	10%	0
V. part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 60/73



	Analyses Conduit 1". E	ssai configuration n° 2						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières) (application RE		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_02	1		8	8	0,00%	0
Zn gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01			2	2		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	2,50		3	3	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	2,50	<lq 3<="" td=""><td>3</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	3	0	0,00%	0
Zn part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>3</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	3	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>3</td><td>О</td><td></td><td></td></lq>	3	О		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>3</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	3	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_2_BA_02	0	<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq<>	0	0	30%	0
Hg gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_2_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,10	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0	0	25%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>25,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	25,00%	0
Hg part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 61/73



	Analyses Conduit 1". Es	sai configuration n° 2						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	masse en μg Résultats analyses masse en μg (application règles LAE en μg (ou mg pour les poussières) et répartition rinçage le cas échéant)		Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)	
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_02	0,36		11	11		0,13
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,89	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td>0,18</td></lq>	1	0		0,18
poussières part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
SO2 gaz	Echantillons	10332_CO1_LS_1_3_BA_02	37		343	343	17%	58
	Rendement	-	0		-	0		
	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_3_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>22</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	22	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 62/73



	Analyses Conduit 1". I	Essai configuration n° 3						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0	<lq 3<="" th=""><th>0</th><th>0</th><th>30%</th><th>0</th></lq>	0	0	30%	0
Sb gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>19%</td><td>0</td></lq>	0	0	19%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>19%</td><td>0</td></lq>	0	0	19%	0
Sb part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0	0	25%	0
As gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,25	<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq<>	0	0	25%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0	0	25%	0
As part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 63/73



	Analyses Conduit 1". E	ssai configuration n° 3						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les (application règles REF 22		et répartition rinçage le	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0		0	0	20%	0
Cd gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq>	0	0	30%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq>	0	0	30%	0
Cd part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0		0	0	10%	0
Cr gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,25		1	1	15%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>15%</td><td>0</td></lq>	0	0	15%	0
Cr	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01			1	1		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq<>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 64/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 3						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en µg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0		0	0	15%	0
Co gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,100	<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq<>	0	0	20%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq>	0	0	20%	0
Co part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0		1	1	25%	0
Cu gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	1,00	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq>	1	0	20%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	1,00	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq>	1	0	20%	0
Cu	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 65/73



	Analyses Conduit 1".	ssai configuration n° 3						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0	<lq 3<="" th=""><th>0</th><th>0</th><th>0,00%</th><th>0</th></lq>	0	0	0,00%	0
Sn gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	0,00%	0
Sn part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0		1	1	25%	0
Mn gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,100		4	4	26%	1
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100		0	0	26%	0
Mn part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01			0	0		
	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01			0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02			0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 66/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 3						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	1		2	2	30%	1
Ni gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>О</td><td></td><td></td></lq>	0	О		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	1,00	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>16%</td><td>0</td></lq>	1	0	16%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	1,00	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>16%</td><td>0</td></lq>	1	0	16%	0
Ni part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0		3	3	25%	1
Pb gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,25		1	1	15%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>15%</td><td>0</td></lq>	0	0	15%	0
Pb	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part -	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq<>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 67/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 3						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en µg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant) masse en µg Incertitude analytique (% relatif)		Incertitude analytique (μg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0	<lq 3<="" th=""><th>0</th><th>0</th><th>0,00%</th><th>0</th></lq>	0	0	0,00%	0
Se gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>О</td><td></td><td></td></lq>	0	О		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,50	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	1	0	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,50	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	1	0	0,00%	0
Se part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01	_	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	0,00%	0
Te gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,25	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	0,00%	0
Te	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part -	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>О</td><td></td><td></td></lq>	0	О		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 68/73



	Analyses Conduit 1".	Essai configuration n° 3						
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières) et répa		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0	0	25%	0
TI gaz	Rendement	-	0		-	0		
guz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>10%</td><td>0</td></lq>	0	0	10%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>О</td><td>10%</td><td>0</td></lq>	0	О	10%	0
TI part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	0	<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td>20%</td><td>0</td></lq<>	0	0	20%	0
V. gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,100		0	0	10%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,100	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>10%</td><td>0</td></lq>	0	0	10%	0
V. part	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
part	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 69/73



	Analyses Conduit 1". Essai configuration n° 3							
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en μg (ou mg pour les poussières)		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_1_BA_03	1		8	8	0,00%	0
Zn gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_1_BB_01			2	2		
Zn part	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	2,50	<lq< td=""><td>3</td><td>1</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq<>	3	1	0,00%	0
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	2,50	<lq 3<="" td=""><td>3</td><td>0</td><td>0,00%</td><td>0</td></lq>	3	0	0,00%	0
	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>3</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	3	0		
	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>3</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	3	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>3</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	3	0		
	Echantillons	10332_CO1_LS_1_2_BA_03	0	<lq< td=""><td>0</td><td>0</td><td>30%</td><td>0</td></lq<>	0	0	30%	0
Hg gaz	Rendement	-	0		-	0		
gaz	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_2_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,10	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>25%</td><td>0</td></lq>	0	0	25%	0
Hg part	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0	<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td>25,00%</td><td>0</td></lq>	0	0	25,00%	0
	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 70/73



	Analyses Conduit 1". Essai configuration n° 3								
		Référence	LQ en µg (ou mg poussières)	Résultats analyses masse en µg (ou mg pour les poussières)		masse en μg (application règles LAB REF 22 et répartition rinçage le cas échéant)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg) (ou mg pour les poussières)	
poussières part	Echantillon filtre	10332_CO1_LP_1_1_FI_03	0,36		7	7		0,13	
	Echantillon rinçage	10332_CO1_LP_1_1_RI_01	0,89	<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td>0,18</td></lq>	1	0		0,18	
	Blanc filtre	10332_CO1_LP_1_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0	0			
	Blanc rinçage initial	10332_CO1_LP_1_1_BR_01		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0			
	Blanc rinçage final	10332_CO1_LP_1_1_BR_02		<lq 3<="" td=""><td>1</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	1	0			
SO2 gaz	Echantillons	10332_CO1_LS_1_3_BA_03	36		461	461	17%	78	
	Rendement	-	0		-	0			
	Blanc barbotage	10332_CO1_LS_1_3_BB_01		<lq 3<="" td=""><td>22</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	22	0			

HAP Analyses Conduit 1". Essai n° 1 Incertitude masse en µg Incertitude (application règles analytique (% analytique (µg) en µg en µg LAB REF 22) relatif) 10332_CO1_LP_2_1_FI_01 0,063 <LQ/3 0,063 0 20% 0 benzo(a) anthracène 10332_CO1_LP_2_1_BF_01 <LQ/3 0,063 0 0,063 0 36% Echantillons 1 10332_CO1_LP_2_1_FI_01 0,063 <LQ/3 0 benzo(k) fluoranthène Blanc 10332_CO1_LP_2_1_BF_01 <LQ/3 0,063 0 0 Echantillons 1 10332_CO1_LP_2_1_FI_01 0,063 <LQ/3 0,063 32% 0 benzo(b) fluoranthène 10332_CO1_LP_2_1_BF_01 Blanc <LQ/3 0,063 0

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 71/73



ΗА		

	Analyses Conduit 1". Essai n° 1							
		Référence	LQ en µg	Résultats analyses masse en μg		masse en µg (application règles LAB REF 22)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (µg)
benzo(a)	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063	<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td>32%</td><td>0</td></lq>	0,063	0	32%	0
pyrène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
dibenzo(a,h)	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063	<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td>16%</td><td>0</td></lq>	0,063	0	16%	0
anthracène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
benzo(g,h,i)	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063	<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td>26%</td><td>0</td></lq>	0,063	0	26%	0
pérylène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
indéno(1,2,3-c,d)	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063	<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td>41%</td><td>0</td></lq>	0,063	0	41%	0
pyrène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
fluoran	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063	<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td>32%</td><td>0</td></lq>	0,063	0	32%	0
thène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
2-méthyl	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0		-	0	#N/A	#N/A
fluoranthène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01			-	0		
nurà na	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063	<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td>19%</td><td>0</td></lq>	0,063	0	19%	0
pyrène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
alam ia ku a	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063	<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td>32%</td><td>0</td></lq>	0,063	0	32%	0
chrysène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
naphtalène	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,63		7,84	7,84	15%	1,18
	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq< td=""><td>0,63</td><td>0,31</td><td></td><td></td></lq<>	0,63	0,31		
2-methyl naphtalène	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0		-	0	#N/A	#N/A
	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01			-	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 72/73



НАР

	IIAI							
	Analyses Conduit 1". Essai n° 1							
		Référence	LQ en µg		analyses masse en µg	masse en µg (application règles LAB REF 22)	Incertitude analytique (% relatif)	Incertitude analytique (μg)
acénaph	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063		0,11	0,11	27%	0,029
tylène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
acénaph	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063		0,12	0,12	36%	0,042
tène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
fluorène	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063		0,067	0,067	28%	0,019
	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
phénan	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063	<lq< th=""><th>0,063</th><th>0,031</th><th>18%</th><th>0,0056</th></lq<>	0,063	0,031	18%	0,0056
thrène	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		
anthra cène	Echantillons 1	10332_CO1_LP_2_1_FI_01	0,063	<lq 3<="" th=""><th>0,063</th><th>0</th><th>20%</th><th>0</th></lq>	0,063	0	20%	0
	Blanc	10332_CO1_LP_2_1_BF_01		<lq 3<="" td=""><td>0,063</td><td>0</td><td></td><td></td></lq>	0,063	0		

N° d'affaire : 2309EL7P1000016 N° chrono : EL7P1/24/226 73/73